



CEA/BSSR-AC
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE



**ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS
D'INTEGRATION EN AFRIQUE CENTRALE
PROSPECTUS 2009**



CEA/BSR-AC
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE

**Etat d'avancement du processus
d'intégration en Afrique centrale
Prospectus 2009**

Plan du rapport

Introduction : Rappel des objectifs	7
A. Evolution des principaux programmes régionaux	9
I - Le projet de marché commun	9
1. Les instruments de base	
2. Evolution des échanges intracommunautaires	
II - Politique monétaire et convergence macroéconomique	16
III - Les politiques sectorielles	20
1. Les programmes énergétiques	
2. Les programmes transports	
3. Le programme régional de sécurité alimentaire	
4. Le projet de politique régionale de l'eau	
5. Le développement des TIC	
IV - La mise en œuvre de la politique régionale de paix et de sécurité	39
V - Le financement de l'intégration	43
B. Synthèse des évolutions du processus d'intégration	45
C. Recommandations	48
1. L'implication des organes délibérants dans le processus de rationalisation	
2. Mise en place d'une stratégie de communication	
3. Replacer l'agriculture dans les priorités régionales	
4. Actualisation/renégociation du TEC	
5. Une remise à niveau des paramètres TCI/CCI	
6. La création de cellules statistiques	
D. Annexe statistique	51

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
APE	Accord de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BDEAC	Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BSR-AC	Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale/CEA
CCI	Contribution Communautaire pour l'Intégration
CEA	Commission Economique (des Nations Unies) pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique & Monétaire de l'Afrique Centrale
CER	Communautés Economiques Régionales
CESR	Communautés Economiques Sous-Régionales
CICOS	Commission Internationale de Navigation Congo/Oubangui/Sanga
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPAX	Conseil de Paix et de Sécurité/CEEAC
CORAF	Conseil Ouest/Centre Africain pour la recherche et le développement agricoles
FCD/CEEAC	Fonds de Coopération et de Développement /CEEAC
FODEC	Fonds de Développement de la Communauté/CEMAC
FOMAC	Force Multinationale d'Afrique Centrale/CEEAC
MARAC	Mécanisme d'Alerte Rapide/CEEAC

NEPAD	New Partnership for Development of Africa
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
PDCT-AC	Plan Directeur Consensuel des Transports Afrique Centrale
PEAC	Pool Energétique de l'Afrique Centrale/CEEAC
PPET	Programme Pilote d'Electrification Transfrontalière/PEAC
PIB	Produit Intérieur Brut
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SADC	Southern African Development Community
SH	Système Harmonisé (Nomenclature du)
TCI	Taxe Communautaire d'Intégration
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPG	Tarif Préférentiel Généralisé
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UDEAC	Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale
UEMOA	Union Economique & Monétaire Ouest Africaine
ZLE	Zone de Libre-Echange

INTRODUCTION : RAPPEL DES OBJECTIFS

L'approche africaine de l'intégration telle que définie dans les traités nés du Plan d'Action de Lagos est plurielle, parce que combinant développement du commerce, production de biens publics régionaux et intégration par les règles ou l'encadrement normatif. L'unification des marchés nationaux a pour finalité l'intensification des échanges commerciaux par le biais de la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, une plus grande mobilité des facteurs et un accroissement des opportunités d'investissement. L'expérience des premières tentatives d'intégration en Afrique a toutefois montré que les seules relations de marché n'assurent pas toujours un partage optimal des effets attendus des zones de libre-échange, et peuvent même amplifier les asymétries spatiales et autres inégalités entre les partenaires. D'où un volontarisme affirmé pour favoriser une division du travail sur la base des avantages comparatifs des pays, et mettre en œuvre des projets régionaux intégrateurs, notamment dans le domaine des infrastructures physiques. Celles-ci sont appelées à jouer un rôle déterminant, autant sur la croissance des économies nationales prises individuellement que dans l'optimisation des autres interdépendances créées par l'espace régional. L'intégration physique par le développement et l'interconnexion des réseaux de transports, télécommunications, énergie, parce qu'elle contribue à la réduction des coûts de transaction, est une condition nécessaire à l'optimisation des avantages d'un marché intégré. De même, la maximisation des gains potentiels de l'intégration passe par l'élaboration d'un cadre normatif régional. L'harmonisation des règles a vocation de générer un ancrage durable des politiques, qui favorise leur prévisibilité et réduit les risques de réversibilité, les coûts de transaction et les conflits d'intérêt entre partenaires.

Les traités instituant la CEEAC, la CEMAC et les autres institutions de coopération d'Afrique centrale se situent dans cette approche plurielle, avec des schémas et stratégies qui ambitionnent de créer un espace économique unifié dans toutes ses composantes : création d'un marché commun, convergence des politiques macro-économiques, mise en œuvre de politiques sectorielles communes et promotion d'un environnement de paix et de sécurité. Les principaux programmes mis en œuvre par les deux communautés et leurs institutions spécialisées portent principalement sur :

- la réalisation de zones de libre-échange et d'unions douanières ;
- la libre-circulation des personnes et des biens ;
- le développement et l'interconnexion des infrastructures de transport et d'énergie ;
- l'accroissement de la productivité et de production agricoles ;

- la gestion optimale des ressources en eau ;
- la convergence des politiques macro-économiques ;
- la promotion et la consolidation d'un espace de paix et de sécurité.

Dix ans après l'entrée en vigueur du Traité de la CEMAC et l'adoption du programme de relance de la CEEAC, une revue desdits programmes montre dans l'ensemble des évolutions contrastées, et des résultats –pour l'instant- en deçà des attentes formulées. En dépit de sa position de carrefour, de la diversité de ses ressources naturelles et d'un écosystème très favorable, l'espace Afrique centrale reste l'un des moins intégrés du Continent, en termes de flux commerciaux inter-Etats, de mouvement des personnes et d'interconnexion des infrastructures physiques.

A. EVOLUTION DES PRINCIPAUX PROGRAMMES RÉGIONAUX

I. LE PROJET DE MARCHÉ COMMUN

1. LES INSTRUMENTS DE BASE

Le marché régional reste caractérisé par la juxtaposition de deux zones de libre-échange aux performances mitigées, et la persistance des difficultés à franchir pleinement l'étape d'une union douanière.

La zone de libre-échange CEMAC, lancée en 1994 dans le cadre de la première réforme fiscal-douanière RFD/UDEAC a abouti, au terme d'un processus de quatre ans, au démantèlement des barrières tarifaires au commerce intra-communautaire. Nonobstant quelques dérogations et mesures de sauvegarde accordées au Congo entre 2000 et 2002 et à la RCA de 2004 à 2007 (pour causes de situation post conflit), le tarif préférentiel généralisé TPG s'applique globalement à tous les produits reconnus originaires, et commercialisés avec un Certificat de Circulation CEMAC.

Une union douanière a également été mise en place entre 1994 et 2000, par regroupement des produits en quatre catégories tarifaires, et démantèlement progressif d'une surtaxe temporaire instituée en 1994 comme droit fiscal de transition. Toutefois, dans sa portée et son application, le TEC/CEMAC reste essentiellement un droit fiscal d'entrée commun, des droits de sortie restant applicables à certains produits, sur la base des seules législations nationales. Par ailleurs, ce TEC enregistre depuis plusieurs années de nombreuses distorsions de taux (127) et de codification tarifaire (1942), qui ont été amplifiées par la défiscalisation de certains produits dits de première nécessité, intervenue dans quelques Etats au cours du premier trimestre 2008, en réponse à la hausse mondiale des prix des produits alimentaires.

Ces déclassements et défiscalisations ont été faits sur des bases exclusivement nationales, sans procédure régionale de négociation. Ils portent pour l'essentiel sur les huiles végétales, le maïs, le sel brut, les sucres raffinés, les produits laitiers, les produits pharmaceutiques et les matériaux de construction. Leur multiplication et surtout leur maintien dans la durée affectent le caractère commun de la politique commerciale vis-à-vis des pays tiers, et génèrent des distorsions à la concurrence entre les entreprises de l'espace régional. Deux autres types de dysfonctionnement altèrent également l'effectivité de l'union douanière, à savoir les franchises exceptionnelles accordées en application des codes miniers, pétroliers et forestiers, et l'inexistence à ce jour d'un régime applicable aux produits en libre-pratique.

Au niveau de la CEEAC, la zone de libre-échange programmée entre juillet 2004 et décembre 2007, devait à la fois (i) conférer à l'espace Afrique centrale un plus grand potentiel d'échanges avec un marché d'environ 125 millions de consommateurs ; et (ii) servir de passerelle avec les marchés de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, du fait de la participation de la RDC et de l'Angola aux schémas de libéralisation des échanges de ces deux autres régions. Le tarif préférentiel TP/CEEAC a été conçu avec des règles d'origine assouplies par rapport au dispositif initial (suppression des critères de répartition du capital de l'entreprise requérante), et par rapport aux taux de matières premières communautaires ou de valeur ajoutée exigible pour le bénéfice du TPG/CEMAC. En dépit de cette simplification des critères d'éligibilité, le TP/CEEAC n'est pas encore intégré dans le dispositif fiscal des Etats membres. Une évaluation faite au cours du premier semestre 2008 dans le cadre du projet TRADECOM FACILITY de l'Union Européenne a conclu à une quasi-méconnaissance des instruments de coopération commerciale de la CEEAC, tant par les administrations nationales que par les opérateurs économiques de la sous-région.

Pour la CEMAC comme pour la CEEAC, l'inexistence jusqu'en 2008 de structures dédiées à la gestion des régimes préférentiels explique en partie les contre-performances des deux ZLE. La suppression de l'article 14 de l'Acte 7/93 UDEAC a entraîné un dessaisissement complet des organes communautaires de l'essentiel de leurs prérogatives dans l'attribution de la préférence régionale, qui est restée liée à la seule présentation d'un certificat de circulation délivré par les seules administrations nationales. La CEMAC ne dispose à ce jour d'aucune donnée fiable sur les produits et les entreprises bénéficiaires du TPG, et sur les conditions d'application du tarif aux postes frontières inter-Etats. Du côté de la CEEAC, l'absence totale d'agréments depuis l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange en juillet 2004 traduit avant tout la non-appropriation de son tarif préférentiel par les opérateurs économiques de la sous-région.

2. Evolution des échanges intra-communautaires

Le premier corollaire de cette faible implication des organes exécutifs des deux institutions est l'inexistence de statistiques fiables et à jour du commerce intra-communautaire. En janvier 2009, les données complètes les plus récentes au niveau de la Commission de la CEMAC sont celles de l'exercice 2004, reconstituées par extrapolation à partir des statistiques des échanges du Cameroun.

Tableau 1 : Répartition des importations intra-CEMAC ; en milliers de francs CFA

Exercice Pays	1998	1999	2000	2003	2004
Cameroun	9 885 610	15 429 075	26 225 165	23 670 878	33 189 463
RCA	18 503 339	17 013 412	9 439 492	14 520 658	10 996 310
Congo	16 270 229	18 125 396	25 302 892	22 781 845	14 538 343
Gabon	27 548 037	19 791 062	21 255 244	33 480 003	32 950 661
Guinée Equatoriale	14 291 526	8 815 898	4 827 732	27 573 372	23 929 577
Tchad	18 275 193	18 315 299	7 281 616	30 895 278	19 488 567
Total CEMAC	104 773 934	97 490 142	94 329 141	152 922 034	135 092 921
Importations totales CEMAC				3576,7 milliards	3884,2 milliards

Source : CEMAC ; *Annuaire Stat CEMAC 2007*.

Pour les exercices 2005 et 2006 les données fournies par l’Institut National des Statistiques du Cameroun situent le total des exportations de ce pays vers les autres Etats CEMAC respectivement à 55,4 et 47, 8 milliards de francs CFA. La part du Cameroun dans les échanges intra-communautaires ayant été d’environ 60 % entre 2000 et 2004, le commerce intra-CEMAC devrait osciller, pour la période 2005-2006, et toutes choses égales par ailleurs, autour de 100 milliards de francs CFA, ce qui confirmerait la tendance au tassement de ce marché, déjà évoquée dans les rapports d’évaluation 2007 et 2008 publiés par la CEA/BSR-AC. Le Secrétariat Général de la CEEAC ne dispose pas non plus d’une base de données statistiques, ce qui rend difficile la formulation d’une politique régionale de promotion commerciale. Les données CEA pour la période 2001-2005 faisaient ressortir une forte irrégularité et une baisse importante de la part des produits CEEAC dans la demande régionale totale (importations).

Tableau 2 : Evolution globale des importations des pays de la CEEAC (millions USD)

	2001	2002	2003	2004	2005
Angola	3 179,2	3 760,1	5 480,1	5 831,8	8 353,2
Burundi	78,7	87,3	146,5	183,7	272,2
Cameroun	1 807,1	1 806,0	2 157,5	2 586,0	2 789,8
Centrafrique	107,1	120,9	117,8	148,2	171,3
Congo	927,3	925,6	1 026,4	1 114,6	1 416,3
Gabon	1 141,6	1 141,6	1 189,2	1 280,2	1 472,4
Guinée Equatoriale	810,1	509,8	1 238,1	1 570,6	2 111,0
RDC	806,8	1 080,9	1 594,3	1 975,1	2 161
Sao Tomé et Principe	27,9	30,8	36,15	41,24	49,6
Tchad	516,1	1 491,2	778,6	861,3	1 118,2
Total Importations	9 401,9	10 954,2	13 764,5	15 592,7	19915,1
<i>Dont origine CEEAC</i>	<i>338,20</i>	<i>213,77</i>	<i>343,90</i>	<i>373,68</i>	<i>275,56</i>

Source : CEA ; Etude Promotion commerciale CEEAC ; Février 2007

Les données ci-dessus montrent le caractère marginal du commerce intra-communautaire par rapport aux importations totales de l'espace CEEAC, avec, entre 2001 et 2005, des parts représentatives de 3,8 2,0 2,5 2,4 et 1,3 %. Pour l'exercice 2007, le rapport d'évaluation élaboré par TRADECOM FACILITY situe les importations intra-CEEAC à 369 millions de dollars, soit 1,4 % des importations totales des Etats membres. Cette faiblesse du marché régional est du reste confirmée par les données de la CNUCED et de la BAD.

Tableau 3 : Commerce des groupements régionaux ; Exportations ; en millions de dollars EU ; Données CNUCED 2008

Année	2004			2005			2006		
Institution	Intra-groupe	Afrique	Reste du Monde	Intra-groupe	Afrique	Reste du Monde	Intra-groupe	Afrique	Reste du Monde
CEMAC	173	338	13801	198	498	22102	245	637	27018
COMESA	2419	2672	45971	2864	3017	60754	3488	3677	79094
CEEAC	239	609	26841	270	873	43916	334	1053	57842
CEDEAO	4366	1803	42532	5497	1875	53318	5957	3017	65809
SADC	6590	2070	61364	7668	2549	75620	8570	2826	86091
UEMOA	1233	1572	8321	1390	1911	8994	1544	2113	10276
UMA	1374	881	70208	1926	1202	92818	2399	1414	117095

Extrait du Manuel des Statistiques de la CNUCED ; 2008

Tableau 4 : Commerce intra-africain en 2006 ; Exportations par CER/CESR

	UMA	CEMAC	COMESA	CEEAC	CEDEAO	SADC	UEMOA	AFRIQUE	MONDE
Exportations vers (destination) de (provenance)									
En Millions de dollars EU									
UMA	2 399,8	127,8	713,9	159,7	631,0	61,5	381,7	3 834,1	119 729,2
CEMAC	89,5	245,2	74,7	297,9	276,6	246,7	135,2	868,8	27 254,6
COMESA	523,5	43,5	3 303,8	580,8	134,0	3 244,6	43,0	6 573,0	72 426,2
CEEAC	93,5	256,1	167,3	310,3	287,2	679,9	135,5	1 360,9	58 005,0
CEDEAO	245,9	1 077,5	181,2	1 228,5	6 149,7	1 721,8	3 486,0	9 163,2	72 682,3
SADC	376,0	184,4	5 912,8	1 597,7	1 193,1	8 298,8	213,9	11 187,5	93 729,9
UEMOA	206,8	282,2	122,4	388,9	3 053,3	1520	1 544,9	3 652,2	11 728,8
AFRIQUE	3 606,6	1 624,5	9 294,0	3 496,8	8 239,2	11 119,2	4 178,8	2 8 695,3	346 520,8
En pourcentage									
UMA	2,0	0,1	0,6	0,1	0,5	0,1	0,3	3,2	100,0
CEMAC	0,3	0,9	0,3	1,1	1,0	0,9	0,5	3,2	100,0
COMESA	0,7	0,1	4,6	0,8	0,2	4,5	0,1	9,1	100,0
CEEAC	0,2	0,4	0,3	0,5	0,5	1,2	0,2	2,3	100,0
CEDEAO	0,3	1,5	0,2	1,7	8,5	2,4	4,8	12,6	100,0
SADC	0,4	0,2	6,3	1,7	1,3	8,8	0,2	11,9	100,0
UEMOA	1,8	2,4	1,0	3,3	26,0	1,3	13,2	31,1	100,0
AFRIQUE	1,0	0,5	2,7	1,0	2,4	3,2	1,2	8,3	100,0

Source : Statistiques de la BAD 2008.

Les données des tableaux 3 et 4 confirment l'extrême faiblesse du marché CEMAC/CEEAC qui, en 2006, se situe à peine à 1/10^e du marché COMESA, ou encore à 1/5^e de celui plus modeste de l'UEMOA (80 millions de consommateurs). L'Afrique Centrale est la région qui commerce le moins avec elle-même, et avec le reste du continent africain. Plusieurs facteurs concourent à l'explication de cette contre-performance : la situation de post conflit de plusieurs Etats de la région, l'insuffisance des infrastructures de transport inter-Etats, la persistance des obstacles à la libre circulation des personnes, l'insuffisante appropriation des instruments et mécanismes communautaires par les opérateurs économiques et son corollaire immédiat, l'expansion du commerce informel transfrontalier.

La faiblesse relative du marché régional et l'irrégularité des échanges intra-communautaires sont du reste bien étayés par les indices d'intégration calculés pour le Cameroun, dans les domaines du commerce extérieur et des télécommunications, respectivement à partir des données de l'exercice 2000 et 2001. Les encadrés 1 et 2 présentent la méthode de calcul des indices, leur valeur pour les deux secteurs, et l'interprétation qui en résulte en termes d'évolution du processus d'intégration régionale.

Encadré 1 : L'intégration du commerce extérieur du Cameroun dans l'Afrique centrale

Le point de départ du calcul des indices est la définition de l'année de base. L'exercice choisi est l'année 2000, en raison de la disponibilité régulière des données statistiques. Ensuite, il s'est agi de déterminer les indicateurs utilisés et la pondération appropriée. Ainsi, les indicateurs suivants ont été considérés dans le calcul des indices :

- le volume des exportations du pays vers les autres pays membres de la Communauté Economique Régionale CER (CEEAC), relativement au volume des exportations du Cameroun, pour les cinq principaux produits d'exportation ;
- le volume des importations du pays en provenance des autres pays membres de la CER relativement au volume des importations du Cameroun, pour les cinq principaux produits d'importation ;
- le volume du commerce entre le Cameroun et les autres pays membres de la CER (importations + exportations) relativement au volume total du commerce (pour les cinq principaux produits d'exportation), qui est une moyenne simple des 2 indicateurs précédents.

Une valeur supérieure pour l'indice du commerce signifie que le pays fait un effort supplémentaire dans le processus d'intégration.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'indice d'intégration régionale pour le commerce du Cameroun.

Tableau : Indices d'intégration commerciale pour le Cameroun (indice 2000 = 100)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Indice 1 (exportations)	107,9	95,2	129,8	109	71,3	76,7
Indice 2 (importations)	139,9	87,7	60,2	114,2	114,5	232,6
Indice sur le commerce	123,9	91,4	94,9	111,6	92,9	154,6

L'indice calculé par rapport au troisième indicateur (dernière ligne du tableau) donne une idée synthétique des échanges intracommunautaires du Cameroun. De fait, le Cameroun a commercé relativement plus avec ses voisins de la CEEAC en 2001, 2004 et 2006, et moins pour les exercices 2002, 2003 et 2005 où la valeur de l'indice est inférieure à 100.

En 2006, la part du commerce intra-communautaire du Cameroun s'est considérablement accrue, signifiant ainsi une grande avancée dans le processus d'intégration commerciale.

Toutefois, l'analyse des indices par rapport aux exportations et aux importations fait ressortir une évolution plus contrastée en fonction des composantes du commerce. Ainsi, les exportations du pays sont de moins en moins tournées vers la sous-région. 2001 et 2003 sont les seules années pour lesquelles le pays a réalisé une avancée en ce qui concerne les exportations dans la sous-région relativement au reste du monde. L'évolution est tout à fait différente s'agissant des importations. En effet, le pays a sensiblement augmenté sa part des importations intra-communautaires en 2001, puis cette part a considérablement diminué les deux années suivantes avant de repartir à la hausse. 2006 est une année particulière car le pays a plus que doublé sa part des importations en provenance des pays de la sous-région.

Il apparaît ainsi que bien que le Cameroun échange de plus en plus relativement avec ses voisins de la CEEAC, ces échanges se traduisent par une perte de compétitivité du pays dont la croissance des importations intra-communautaires est supérieure à elle des exportations intra-communautaires. Les indices de l'intégration régionale calculés pour le commerce au Cameroun révèlent que le pays a accompli quelques progrès dans son processus d'intégration dans la sous-région Afrique centrale. En particulier, on note une hausse de la part relative des importations communautaires dans les importations totales du pays.

Ces progrès ne sont cependant pas assez rapides et sont en partie annulés par la contre-performance que le pays enregistre au regard de ses exportations. En effet, les exportations des principaux produits primaires sont toujours essentiellement et dans une proportion croissante à destination des pays hors CEEAC. Cette situation traduit la vulnérabilité non seulement du Cameroun, mais de toute la sous-région dont la structure des exportations n'apparaît pas assez diversifiée pour que les pays échangent de nombreuses catégories de produits entre eux, la plupart exportant les mêmes produits. Ce constat appelle un engagement renouvelé des Etats pour accélérer le processus sur le plan politique, mais également pour entreprendre des actions visant à accroître la compétitivité des pays dans le commerce extérieur qui apparaît comme l'un des maillons faibles de l'intégration régionale en Afrique centrale.

Quelques évolutions positives intervenues en juin 2008 méritent toutefois d'être soulignées, et pourraient apporter des mesures correctives à quelques-uns des dysfonctionnements observés. Il s'agit en premier lieu de la réintroduction par la CEMAC d'une procédure d'agrément pour le bénéfice de la préférence régionale. Dans l'esprit du 'Consensus de Douala' de novembre 2007 relatif à l'harmonisation des instruments de coopération commerciale CEMAC/CEEAC, le Conseil des Ministres de la CEMAC a institué, par Règlement 07/08-UEAC-193-CM-17, un Comité de l'origine «chargé d'agrèer les produits...» qui ont fait l'objet de demandes formulées par les entreprises industrielles, selon un dossier-type d'agrément adopté par Règlement 21/07-UEAC-1505-CM-16. Ce nouveau dispositif offre plusieurs avantages :

- il replace les organes de la CEMAC (Commission et Conseil des Ministres) au centre du processus de décision pour l'octroi du TPG ;
- il apporte aux opérateurs économiques une plus grande transparence dans l'attribution des préférences régionales, en réduisant les risques d'agrèments de complaisance ;
- il va faciliter la création et la gestion d'une base de données sur le commerce intra-régional (typologie des produits échangés sous TPG, entreprises productrices, structures des coûts de production industrielle), indispensable aux décideurs, notamment pour la détermination de la politique commerciale à l'égard des pays tiers (liste des exclusions et calendrier de désarmement de l'APE) ;
- il devrait induire de facto l'opérationnalisation du tarif préférentiel CEEAC, les informations requises des entreprises, les conditions et les procédures d'agrèment des deux Communautés étant quasiment identiques avec le Consensus de Douala.

La seconde évolution intervenue en 2008 relativement aux instruments de marché d'Afrique Centrale est la budgétisation –pour l'instant forfaitaire- du Guichet II du FODEC/CEMAC et du Fonds de Compensation CEEAC. La mise en œuvre du droit compensatoire -dont la vocation première est d'atténuer l'impact budgétaire des tarifs préférentiels, devrait stimuler la demande régionale par l'accès corrélatif aux ressources des fonds communautaires, et renforcer les capacités des PME/PMI locales qui seront les bénéficiaires directs des versements compensatoires. L'opérationnalisation –certes tardive- de ces instruments d'accompagnement des deux zones de libre-échange va générer un lien direct entre commerce intra-communautaire, investissements et soutien au secteur privé local, et intéresser davantage chaque Etat membre au fonctionnement du marché régional.

II. POLITIQUE MONÉTAIRE ET CONVERGENCE MACRO-ÉCONOMIQUE

Le projet africain d'intégration économique inclut à terme le principe d'une zone monétaire unique avec ses objectifs classiques : stabiliser les prix, réduire les risques de change, développer le commerce intra-africain par la facilitation des paiements, accroître la mobilité

des facteurs entre les espaces régionaux d'intégration du continent, promouvoir des politiques macro-économiques plus vertueuses entre les Etats africains.

Dans la sous-région Afrique centrale, seule la CEMAC dispose pour l'instant d'une politique communautaire y afférente, avec l'existence d'une zone monétaire unique et d'un pacte de convergence macro-économique. Un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques nationales est mis en place, avec quatre critères dits de 'premier rang', et cinq indicateurs additionnels qui servent d'instruments d'analyse approfondie de l'évolution économique et financière des Etats.

La situation monétaire au 31 décembre 2008 reste caractérisée par une consolidation des avoirs extérieurs, une régression des créances nettes sur l'Etat et un accroissement des crédits à l'économie. Les données BEAC situent les avoirs extérieurs nets 2008 à 8061,2 milliards contre 6254,3 milliards en 2007, soit une progression de 29 %, pour l'essentiel imputable à la bonne tenue des cours des principaux produits exportés (pétrole, bois, café et manganèse). La position créditrice des Etats s'est renforcée à 4280,5 milliards de francs CFA contre 2968,8 en décembre 2007. Les crédits à l'économie ont augmenté de 15,5 %, et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est situé à 103 % contre 96,7 % en 2007, la norme communautaire étant de 20 %.

Relativement aux critères de convergence de premier rang, les données disponibles au 30 novembre 2008 laisseraient apparaître un excédent budgétaire de base de 11,1 % du PIB, avec toutefois des situations contrastées entre Etats, les performances variant de + 21,9 % pour la Guinée Equatoriale à 0,7 % pour la RCA. Le solde de base structurel déterminé selon un principe de lissage des recettes d'exportation est également positif pour l'ensemble communautaire, à 4,7 %. Par contre, le solde de base hors pétrole, avec un déficit de 19,1 % en 2008, traduit une dégradation continue depuis 2003, seule la RCA enregistrant une constante amélioration (-11 % en 2004 et -0,7 % en 2008). Les budgets nationaux restent trop dépendants des exportations de pétrole, et les fortes variations des cours constatées en 2008 traduisent bien la difficulté pour les Etats de la sous-région d'avoir des plans d'investissement crédibles sur le moyen terme. En matière d'inflation, le taux annuel de référence de 3 % n'a pu être respecté en 2008, la moyenne communautaire s'étant située à 4,9 %. Le ratio de la dette totale rapporté au PIB nominal s'est établi à 21,4 %, très en deçà du plafond admis de 70 %, et aucun des six Etats n'aurait des arriérés de paiements au titre de la gestion courante 2008. Le tableau de synthèse ci-après montre dans l'ensemble l'observation de 3 des 4 critères de convergence macro-économique, seul le taux d'inflation s'étant situé au-dessus de la norme communautaire, conséquence immédiate de la hausse mondiale des prix de produits alimentaires enregistrés au cours du premier semestre 2008.

Tableau 5 : Résultats prévisionnels de la surveillance multilatérale dans la CEMAC

CRITÈRES DE CONVERGENCE		RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE DANS LA CEMAC AU 31 DÉCEMBRE 2008							Nombre de pays respectant le critère		
		Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC	2008	2007	2006
1	Solde budgétaire de base sur PIB (norme ≥ 0)	2,8	-0,7	21,1	11,3	21,9	5,3	11,1	6	3	4
	Solde budgétaire de base structurel rapporté au PIB nominal (norme > 0) ¹	1,0	-0,7	10,5	7,5	8,3	-1,8	4,7			
	Solde budgétaire de base hors pétrole rapporté au PIB nominal (norme > 0) ²	-4,9	-0,7	-46,8	-16,3	-220,0	-21,4	-19,1			
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme $< 3\%$)	4,9	8,0	4,5	5,0	6,0	5,0	4,9	0	4	0
	Taux d'inflation sous-jacente) ³ (norme $< 3\%$)										
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	17,9	80,4	57,6	12,0	0,9	24,7	21,4	5	5	4
4	Arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
	Arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
2008		3	1	3	3	3	3	3			
2007		4	1	2	3	3	3	3			
2006		3	0	1	3	3	2	2			

Sources : BEAC, Administrations nationales et Commission de la CEMAC.

Au titre des autres indicateurs d'analyse, il est à noter que le taux de la pression fiscale non pétrolière reste encore faible -à 15,3 % du PIB, et appelle une amélioration du système fiscal dans son ensemble pour faire face aux charges structurelles des Etats. La variation comparée entre la masse salariale et les recettes budgétaires totales montre dans l'ensemble une évolution moins rapide pour les salaires, et le solde du compte courant est devenu excédentaire en 2008 à + 3,3 % du PIB contre -0,4 % en 2007. La déclinaison par pays montre toutefois la persistance d'écarts de performance entre les Etats membres, et le besoin d'évoluer d'une simple convergence de 'discipline' vers une réelle interdépendance des économies nationales.

Tableau 6 : Evolution des critères de second rang

Taux de pression fiscale (en % du PIB)

CEMAC	13,4	14,0	14,6	14,7	15,3	15,8
Cameroun	11,4	12,7	13,2	12,8	13,9	13,8
République Centrafricaine	0,0	6,9	7,8	7,5	7,9	8,4
Congo	18,8	18,4	19,7	19,1	18,2	19,6
Gabon	22,1	21,5	22,8	23,7	24,3	25,1
Guinée Equatoriale	22,0	20,0	20,4	16,2	19,0	18,8
Tchad	8,4	8,4	8,1	10,1	9,1	10,1

Variation masse salariale et recettes budgétaires (masse salariale/recettes budgétaires)

CEMAC	0,3	0,0	0,2	3,6	1,0	-0,3
Cameroun	-1,2	-0,3	0,1	7,6	1,8	-0,6
République Centrafricaine	-0,1	0,0	-0,2	-1,7	0,1	0,0
Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Gabon	0,0	0,0	0,2	0,5	0,1	-0,1
Guinée Equatoriale	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Tchad	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4	0,0

Déficit extérieur courant de la BDPP (en % du PIB)

CEMAC	0,2	5,8	3,3	-0,4	3,3	-3,3
Cameroun	-6,6	-4,0	-2,3	-2,0	-2,3	-4,5
République Centrafricaine	-6,8	-8,3	-8,0	-9,4	-10,8	-6,9
Congo	14,5	12,7	3,7	-14,3	-3,2	-1,0
Gabon	13,4	14,7	18,5	18,6	22,8	10,5
Guinée Equatoriale	9,3	19,0	9,1	1,2	8,8	-7,7
Tchad	-20,3	0,2	-9,8	-11,6	-12,1	-25,2

Service de la dette extérieure/Exportations (en %)

CEMAC	12,1	9,0	21,5	5,4	7,6	3,8
Cameroun	23,6	18,9	101,6	4,9	3,7	4,7
République Centrafricaine	23,2	19,4	67,7	16,6	14,9	14,8
Congo	15,6	16,0	13,7	11,2	4,4	5,0
Gabon	17,8	10,8	9,9	9,9	27,3	5,8
Guinée Equatoriale	0,4	0,6	0,3	0,3	0,3	0,1
Tchad	1,7	1,1	1,5	1,7	1,9	2,9

Sources : Rapport SM 2008 ; Commission de la CEMAC.

III. LES POLITIQUES SECTORIELLES

Plusieurs programmes et projets sectoriels de développement sont dans l'agenda des institutions d'intégration régionale. Ils concernent notamment la production énergétique, le développement des infrastructures de transport, l'agriculture et les forêts, la gestion intégrée des ressources en eau et la promotion des TIC en Afrique centrale.

1. LES PROGRAMMES ÉNERGÉTIQUES

Le potentiel hydroélectrique d'Afrique centrale est estimé à 653,361 GWh, soit 57,7 % de celui du continent africain dans son ensemble, ce qui, avec les ressources en eau et le massif forestier du Congo, confère à la sous-région des avantages comparatifs majeurs, dans la perspective du projet africain d'intégration économique. Dans le même temps, la production d'électricité reste encore marginale (2,6 % des capacités), et la consommation électrique est l'une des plus faibles du continent, avec en moyenne 109 kwh par habitant et par mois, contre 739 en Afrique du Nord, et 1617 en Afrique australe. La mise en valeur du potentiel existant constitue donc à la fois un défi de développement régional, et une opportunité en termes de positionnement stratégique des institutions de coopération régionale d'Afrique centrale.

Tableau 7 : Comparaison des potentiels hydroélectriques des sous régions d'Afrique

Sous-région	Potentiel Moyen en GWh	Production électrique en MW	Consommation en KWh/hab.
Afrique du Nord	41 000 (3,7 %)	134 000 (33,2 %)	739
Afrique de l'Ouest	100 970 (9,2 %)	38 033 (9,4 %)	143
Afrique centrale	653 361 (57,7 %)	10 537 (2,6 %)	109
Afrique de l'Est	171 500 (15,6 %)	12 281 (3,1 %)	68
Afrique australe	151 535 (13,8 %)	208 458 (51,7 %)	1 617

Source : Plan d'action 2007-2010 PEAC ; Septembre 2007

La CEMAC et la CEEAC sont toutes deux engagées dans des programmes de valorisation de cette ressource, pour rattraper le retard de la sous-région en matière d'électrification. La CEMAC a adopté en juillet 2005 un Plan d'Action pour l'Accès à l'Energie (PAEC) 2007-2011, décliné en 11 actions stratégiques, dont la planification énergétique et l'électrification périurbaine intensive. L'objectif 'Planification énergétique' est mis en œuvre à travers le projet Système d'Information Energie Communautaire (SIEC), qui doit se traduire par la mise en place de cellules nationales dotées d'équipements et de logiciels performants, à mêmes d'élaborer des indicateurs fiables, et d'établir des bilans énergétiques triennaux. Le projet bénéficie d'un appui financier de la Facilité Energie ACP/Union Européenne et d'une assistance de l'Institut pour l'Environnement de la Francophonie IEPF pour la formation des ressources humaines.

Le projet d'électrification périurbaine vise l'amélioration de l'accès aux services énergétiques en zones rurales et périurbaines, avec la réalisation à terme de 125 000 branchements économiques qui faciliteront l'intégration des quartiers périphériques dans les plans nationaux de développement urbain. Son coût est estimé à 13,3 milliards de francs CFA, et est financé à hauteur de 50 % par une subvention de la Facilité Energie de l'Union Européenne (9^e FED), 37 % par les compagnies d'électricité et les ministères en charge de l'énergie des Etats membres, 8 % par les usagers et 5 % par la Commission de la CEMAC. La convention de financement UE-CEMAC a été signée en janvier 2008, pour un montant de 6,5 milliards de francs CFA. Une cellule Facilité Energie CEMAC a été mise en place, et est chargée de la mission de maîtrise d'ouvrage, la gestion des fonds destinés aux investissements étant confiée à la BDEAC.

Les premières budgétisations du FODEC se sont traduites par l'allocation de 200 millions et 100 millions de francs CFA en 2008 et 2009, au titre des programmes de développement énergétique. Cette évolution devrait permettre une levée à court terme des obstacles et retards constatés dans la mise en place des fonds de contrepartie CEMAC et Etats membres, prévus dans la convention de financement passée avec l'Union Européenne.

Au niveau de la CEEAC, l'objectif général est le développement du potentiel existant et la création d'un marché régional de l'électricité. Une institution spécialisée -Pool Energétique d'Afrique Centrale PEAC- a été créée à cette fin. Le PEAC s'est doté d'un Plan d'action 2007-2010 dont les objectifs à court terme sont (i) la réalisation des études d'ingénierie de détail des infrastructures régionales, (ii) le bouclage des financements des projets intégrateurs prioritaires (PIP) et du Programme Pilote d'électrification transfrontalière (PPET), (iii) l'exécution des projets PPET, (iv) l'harmonisation des plans directeurs nationaux et (v) la création d'une base de données des infrastructures énergétiques. Les programmes en cours portent sur trois composantes majeures, dont deux font partie du plan d'action à court terme du NEPAD Afrique Centrale. Il s'agit de : l'interconnexion des réseaux électriques des pays CEEAC, de la réhabilitation / interconnectivité du barrage d'Inga, et du programme pilote d'électrification

transfrontalière. Cinq des quinze projets PPET ont bénéficié de financements de la Facilité NEPAD/IPPF et de la BAD, pour la réalisation des études qui sont pour la plupart dans la phase APD (Avant-Projet Détaillé). La BADEA est pressentie pour le financement des ouvrages des liaisons Bangui (RCA) – Zongo (RDC), Guider (Cameroun) – Léré/Binder (Tchad), Kye-Ossi (Cameroun) – Ebebiyin/Meyokye (Guinée Equatoriale), Mobaye (RDC) – Kongbo/Kembé (RCA) et Lekoko (Gabon) – Mbinda/Mayako (Congo).

Composante du PACT/NEPAD/AC, le plan directeur d'interconnexion énergétique a pour objectif de relier les réseaux électriques des Etats membres par la construction de lignes de transport et de postes Haute Tension. Une subvention BAD de 3,5 millions de dollars a été allouée à la CEEAC en 2003 pour la réalisation des études techniques qui ont débuté en septembre 2007, et qui devraient s'étaler sur deux ans (2007-2009). Un comité régional de validation desdites études a été mis en place avec la participation des directeurs généraux en charge de l'énergie de tous les Etats membres.

Pour le projet d'Inga, les objectifs sont : la réhabilitation des centrales hydro-électriques d'Inga I et II, et la construction d'Inga 3, le tout devant permettre une capacité installée couvrant tous les besoins de la sous-région. Il est programmé en deux phases dont la première portera sur la reconstitution des capacités nominales de production d'Inga I et II, soit 1775 mégawatts, et la réhabilitation de 5548 km de lignes de haute tension. Un protocole de don d'un montant de 14 millions de dollars a été négocié à cette fin avec la BAD, et est dans la phase de validation par le Conseil d'Administration de la Banque. Celle-ci a néanmoins déjà autorisé la CEEAC à procéder à la présélection des bureaux d'étude et à la mise en place d'un panel d'experts indépendants. Pour Inga III, un partenariat public-privé entre le gouvernement de la RDC et l'entreprise BHP Billiton, promoteur d'un projet de fonderie d'aluminium dans la région du Bas-Congo, a permis la signature d'un protocole d'accord d'un montant de 10 millions de dollars pour la réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé.

La phase II du projet ou Grand Inga portera sur la mise en place d'une capacité de 40 000 mégawatts, avec des perspectives de connexion avec plusieurs Etats du continent dont l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Egypte. Les tables rondes déjà organisées sur ce projet ont notamment abouti à des manifestations d'intérêt de plusieurs partenaires dont la BEI, la Banque MITSUBISHI/Japon et le consortium privé KIRIN International. Pour l'ensemble du projet Inga, la BAD a accordé un appui financier dédié à une étude sur le schéma optimal de développement du site, dont l'une des finalités sera de définir un ordre de priorités entre Inga III et le grand Inga, sur la base du niveau réel de la demande énergétique régionale.

La pertinence de ces projets et programmes illustre bien l'importance du potentiel hydroélectrique de la sous-région et la vocation pour l'Afrique Centrale de fédérer les autres schémas d'intégration du continent dans le domaine stratégique de l'énergie. Une accélération

du processus est toutefois nécessaire, et requiert une dotation plus substantielle de ressources financières à la CEMAC et à la CEEAC, au moins pour la couverture des études techniques jusqu'aux phases Avis d'Appel d'Offres (ADO). Le recours aux partenaires extérieurs et autres bailleurs de fonds -dont les procédures sont parfois assez longues- devrait être principalement réservé pour le financement des ouvrages proprement dits. Le délai de quatre ans mis entre la décision de la BAD d'accorder une subvention destinée à l'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques et le démarrage effectif de ladite étude montre bien l'urgence pour les institutions régionales de voir leurs fonds de développement devenir rapidement opérationnels, et de réduire leur niveau actuel de dépendance pour la mise en chantier des programmes et projets intégrateurs en matière d'infrastructures.

2. LES PROGRAMMES TRANSPORT

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont adopté en janvier 2004 le «*Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale*» (PDCT-AC), qui intègre toutes les initiatives régionales relatives au développement des infrastructures de transport. Le cadre de concertation mis en place à cette occasion par la CEEAC, la CEMAC, la BDEAC et la CEA/BSR-AC a permis l'élaboration et l'adoption en juin 2007 d'un Premier Programme Prioritaire de 55 projets du PDCT-AC par le Conseil des Ministres de l'Afrique centrale en charge des transports. Ce programme est le résultat d'une étude menée sur la base de critères consensuels, et est présentement dans la phase de promotion et de mobilisation des ressources auprès des partenaires extérieurs.

Le développement des corridors de transit pour la desserte des pays et zones enclavés constitue l'un des axes prioritaires dudit Programme. L'objectif est à la fois de réduire les obstacles physiques aux échanges intra-communautaires, les délais et les coûts de transport sur les axes routiers inter-Etats, et d'accroître la compétitivité des produits de la sous-région sur les marchés internationaux. L'approche 'Corridor' soutenue par le Programme de Politiques de Transport en Afrique Subsaharienne (SSATP) a notamment été mise en œuvre par la CEMAC, avec le démarrage en 2006 d'un Programme régional de facilitation des transports et du transit prévoyant :

- la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination, de facilitation et de gestion des corridors ;
- l'harmonisation des réglementations nationales ;
- l'interconnexion des systèmes nationaux d'information douanière-SYDONIA ;
- la mise en œuvre d'une opération pilote sur les corridors Douala-Bangui et Douala-N'Djamena portant sur (i) l'amélioration du passage des frontières ; (ii) l'institution

d'un régime de transit ; (iii) l'amélioration des interfaces intermodales ; (iv) la mise en place d'un observatoire des pratiques anormales ; (v) des investissements dans les infrastructures routières et ferroviaires ; et (vi) des mesures d'accompagnement en matière de sécurité routière et de prévention contre le VIH/SIDA et le paludisme.

Ce Programme a bénéficié d'importants appuis financiers des partenaires au développement dont l'International Development Association (IDA), le Fonds Africain de Développement (FAD), l'Union Européenne, la Coopération Française, et les Fonds Arabes, pour un total cumulé de 493,2 millions de dollars répartis entre plusieurs composantes complémentaires dans les trois Etats -Cameroun, RCA et Tchad. Les interventions ont porté sur l'amélioration des infrastructures routières et ferroviaires, la fourniture d'équipements pour la facilitation des transports, le renforcement institutionnel de la CEMAC et des administrations nationales des trois pays, l'informatisation du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur de Douala (Cameroun), le financement du tronçon Garoua Boulaï - Ngaoundéré, et le bitumage de la route Ayos-Bonis au Cameroun. Des négociations sont en cours avec la Coopération Japonaise pour des travaux de bitumage en RCA, et le SSATP apporte une assistance couvrant les activités du Comité de gestion des corridors.

Le Programme prévoit également la construction de postes frontaliers juxtaposés entre le Cameroun et le Tchad d'une part, et le Cameroun et la RCA d'autre part, une fois convenue leurs localisations géographiques respectives.

La CEMAC s'est par ailleurs engagée dans le processus d'opérationnalisation d'un troisième corridor routier Pointe Noire - Brazzaville - Bangui - N'Djamena, dénommé Corridor n°13 du PDCT-AC. Les actions en cours couvrent la réalisation d'une étude relative aux travaux d'urgence nécessaires à l'ouverture au trafic du point de passage frontalier Congo - RCA, et sur un programme de mise en œuvre du corridor dans son ensemble. L'ouverture de ce corridor, dont le tronçon Pointe Noire - Brazzaville est en cours de bitumage, en partenariat avec la Chine, devrait offrir à terme une nouvelle alternative de désenclavement à la RCA et au Tchad, et diversifier les circuits d'échanges intra-communautaires.

Au niveau de la CEEAC, les efforts déployés portent sur le suivi des projets du Plan d'Action à Court Terme du NEPAD Afrique Centrale dont toutes les composantes sont intégrées dans le PDCT-AC. Les évolutions majeures concernent les liaisons intercapitales Brazzaville-Yaoundé et Brazzaville-Libreville, avec respectivement les projets Ouesso-Sangmelima et Doussala - Dolisie. Le premier porte sur le bitumage des maillons manquants Ouesso-Souanké (310 km) en territoire congolais, et Souanké-Sangmelima (314 km) sur la partie camerounaise. Côté Cameroun, les études techniques ont été réalisées sur fonds propres

jusqu'au niveau APD (avant-projet détaillé), et un appel d'offres a déjà été lancé pour les travaux de bitumage du tronçon Sangmelima-Djoug, long de 103 km. Au niveau du Congo, les études sont encore en cours, notamment pour le lot 2 Sembé-Souanké-Ntam-Frontière Cameroun. Des missions d'étude conjointes CEEAC-BAD ont été réalisées en 2008, en vue d'identifier le projet dans sa globalité, de finaliser un «Project Information Memorandum» pour l'octroi d'un don au titre de la Facilité BAD/FPPI-NEPAD, et d'actualiser les études existantes par une harmonisation des standards de construction. Eu égard aux délais et procédures de la BAD pour la signature de protocoles de don et la passation de marchés, le secrétariat général de la CEEAC a parallèlement inscrit le financement de ces actions dans son budget 2009.

Le second projet porte sur le bitumage du maillon manquant de la liaison Doussala-Nyanga-Kibangu-Dolisie long de 236 km, les autres tronçons -Libreville - Doussala au Gabon, et Brazzaville - Dolisie - Pointe Noire au Congo étant déjà bitumés ou dans la phase de mobilisation des financements pour les travaux de bitumage. Un partenariat avec la BAD a été engagé pour ce projet, et s'est déjà traduit par l'organisation d'une mission de visites de terrain en novembre 2008, dans la perspective de l'élaboration d'une note d'information pour l'octroi d'un don sur les fonds de la FPPI-NEPAD, au titre du FAD 2009-2011. Ce don serait destiné au financement des études de faisabilité dont le coût est estimé à 1 milliard 4 millions de francs CFA. Toutefois, sur recommandation de la mission BAD, une démarche a été initiée en même temps par le secrétariat général de la CEEAC à l'endroit des deux Etats (Gabon et Congo), pour le financement desdites études, les délais et procédures de signature et de passation de marchés de la BAD évoqués ci-dessus pouvant empêcher la prise en compte de ce projet dans le FAD 11 (2009-2011).

Le troisième projet majeur d'infrastructures de transport suivi par la CEEAC est le pont route-rail Brazzaville - Kinshasa, qui constitue un projet phare pour la sous-région, et dont la réalisation permettra d'une part de relier les deux capitales, et d'autre part, de fournir à la RDC un accès au port en eaux profondes de Pointe Noire. Le projet est couplé avec la construction d'une ligne de chemin de fer Kinshasa - Ilebo, longue de 1015 km. Un projet de protocole d'entente et des termes de référence consensuels pour les études de faisabilité, ainsi qu'un projet de requête conjointe de financement élaborés en décembre 2007 par un comité d'experts ad hoc mis en place par les deux pays, ont été signés par les autorités compétentes de la République du Congo, et transmis aux mêmes fins à celles de la République Démocratique du Congo. L'aboutissement rapide de cette procédure devrait confirmer l'engagement des deux Etats à réaliser cet important ouvrage qui établira une transversalité Ouest-Est des réseaux de transport d'Afrique centrale. Le Conseil d'Administration de la Banque Africaine de développement a déjà approuvé l'octroi d'un don de 5 millions d'Unités de Compte (UC) pour le financement des études techniques, à raison de 1,415 millions d'Unités de Compte (UC) à la République du

Congo et 3,585 millions d'UC à la République Démocratique du Congo. L'entrée en vigueur de l'Accord de Don reste toutefois subordonnée à la signature du Protocole d'Entente et de la requête conjointe de financement par la RDC.

Quelques autres projets du Programme Prioritaire du PDCT-AC connaissent aussi un début de mise en œuvre, au titre des initiatives nationales. Dans le cadre de son programme d'urgence de réhabilitation, l'Angola a mis en chantier plusieurs projets sur les liaisons routières inter-Etats, notamment le corridor CD12 reliant le Port de Lobito en Angola à Lubumbashi en RDC. Des travaux de bitumage sont en cours pour les routes Lobito - Huambo (362,3 km), Huambo - Kuito (143,8 km), et pour la route Uige - Damba - Maquela do Zombo (257 km) sur l'axe Luanda - Kinshasa. Au Gabon, il est prévu la mise en chantier prochaine de la bretelle de chemin de fer Boué - Bélinga sur une longueur de 560 km dans le cadre du projet d'exploitation du gisement de fer de Bélinga, en partenariat avec la Chine.

Les soutiens ainsi obtenus des partenaires extérieurs augurent bien des résultats attendus de la première table ronde des bailleurs de fonds du PDCT, prévue courant 2009, et devraient permettre à la région Afrique centrale de rattraper sur un moyen terme son retard en termes de développement et d'interconnexion des infrastructures de transport.

3. Le Programme Régional de Sécurité Alimentaire PRSA

Le potentiel de développement de l'agriculture et de l'agroforesterie de l'Afrique centrale est à la dimension de la richesse de l'écosystème régional : environ 26,355 m³ d'eau par habitant et par an, 27 millions d'hectares de terres arables, 135 millions d'hectares de pâturages, quatre zones écologiques qui permettent une gamme variée de spéculations et d'activités pastorales. Pour autant, la sous-région n'est pas épargnée des formes extrêmes de pauvreté, dont la sous-alimentation. Sur la base des statistiques 2008 de la FAO, la prévalence de la sous-alimentation se situait, en 2003-2005, à 57 % de la population totale contre 30 % pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne et 13 % au niveau mondial. Les séries statistiques de la FAO couvrant la période 1990-2005 montrent du reste une aggravation de ce phénomène en Afrique Centrale, avec un taux de prévalence en forte progression (35 à 57 %), tandis que la sous-alimentation reculait pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne de 34 à 30 % et pour le reste du monde de 18 à 13 %.

Tableau 8 : Prévalence de la sous-alimentation dans le monde ; en % de la population

Groupes de pays	1990-92	1995-97	2003-05
MONDE	18	14	13
Pays développés	<5	<5	<5
Pays en développement	20	18	16
Asie et Pacifique 1	20	17	16
Asie orientale	15	12	10
Asie sud orientale	24	18	16
Asie du Sud	25	22	21
Asie centrale	8	9	11
Asie occidentale	38	27	14
Amérique latine et Caraïbes	12	11	8
Amérique du Nord et centrale	8	8	6
Caraïbes	26	28	23
Amérique du Sud	12	10	8
Proche-Orient et Afrique du Nord	6	8	8
Proche-Orient	7	11	11
Afrique du Nord	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	34	34	30
Afrique centrale	34	51	57
Afrique orientale	45	44	35
Afrique australe	45	43	34
Afrique occidentale	20	16	14

Source : FAOSTAT ; Mise à jour 7/8/2008

Cette contre-performance de la sous-région dans un secteur où elle dispose d'avantages comparatifs majeurs trouve son explication dans la conjonction de plusieurs facteurs :

- la récurrence des troubles politico-militaires survenus dans la région depuis deux décennies avec leurs cortèges de populations déplacées et de destruction des infrastructures de production ;
- les mutations sociologiques générées par l'expansion des industries extractives minières et pétrolières, qui se sont traduites par une désaffection relative des activités agricoles par les populations et une amplification de l'exode rural, et
- la faiblesse de la productivité agricole, conséquence (i) du retrait progressif des Etats des secteurs productifs entamé depuis le début de la décennie 80 avec les programmes d'ajustement structurel, et (ii) d'une offre limitée des services d'appui au secteur agricole : intrants, accès au crédit, recherche et formation, mécanisation.

En 1990 et 2005, les indices de production des Etats de la sous-région ont évolué comme suit :

Tableau 9 : Indices de production par personne ; base 1991 – 2001 = 100

Pays \ Période	1990-1992	1995-1997	1999-2001	2003-2005
Angola	83	86	100	124
Burundi	128	109	100	97
Cameroun	93	97	100	102
Congo	101	103	100	102
Gabon	112	102	100	94
Guinée Equatoriale	117	105	100	86
RCA	87	95	100	103
RDC	157	115	100	87
STP	74	88	100	101
Tchad	97	98	100	99

Source : FAOSTAT mise à jour 2008

L'évolution des indices du Burundi et de la RDC reflète assez bien l'impact des crises politiques survenues dans ces pays avec les déplacements massifs de populations, et celle des indices du Gabon et de la Guinée Equatoriale traduit les effets pervers qui ont découlé de la forte prédominance des industries extractives dans l'économie. Cette faiblesse des structures productives a été compensée pour l'essentiel par des importations croissantes de céréales de base (riz, blé, farine), de viande, d'huiles végétales et de produits laitiers. Sur la période 1990 à 2005, l'indice des importations de denrées alimentaires a évolué comme suit :

Tableau 10 : Indices des importations en quantités, base 1999-2001 = 100

Pays \ Période	1990-1992	1995-1997	1999-2001	2003-2005
Angola	77	90	100	198
Burundi	104	147	100	318
Cameroun	65	55	100	143
Congo	54	54	100	119
Gabon	59	78	100	97
Guinée Equatoriale	81	51	100	156
RCA	141	90	100	105
RDC	85	114	100	163
STP	96	75	100	135
Tchad	79	96	100	202

Source : FAOSTAT mise à jour 30/06/2008

Cette dépendance de plus en plus accentuée à l'égard des importations de produits alimentaires a amplifié l'impact social de la hausse des prix desdits produits enregistrée au cours du premier trimestre 2008, hausse qui a mis en exergue la vulnérabilité des populations et des économies de la sous-région. Les facteurs explicatifs de cette flambée des prix sont multiples. Les principaux sont :

- l'expansion depuis plusieurs années des cultures de biocarburants au détriment des cultures vivrières ;
- les restrictions aux exportations de céréales décidées par plusieurs Etats (Thaïlande, Inde, notamment Vietnam) au début de l'année 2008 ;
- la hausse du prix des intrants (engrais notamment) consécutive à celle des prix du pétrole ;
- les effets des changements climatiques sur la production, ou encore
- l'insuffisance des investissements dans le secteur agricole, en Afrique subsaharienne notamment.

Dans les pays en développement, et les PMA en particulier, l'envolée des prix des produits alimentaires a eu, entre autres effets immédiats :

- la progression de la malnutrition chez les plus pauvres ;
- une réduction drastique de la part des revenus allouée à la santé ou à l'éducation chez les populations pratiquant une agriculture substantive ;
- une hausse exceptionnelle de la facture des importations ; et
- la réduction des recettes budgétaires par la défiscalisation de plusieurs produits de grande consommation.

L'ampleur de cette crise alimentaire a remis à jour la pertinence du Programme Régional de Sécurité Alimentaire PRSA de la CEEAC adopté en 2004, et qui est la déclinaison régionale du Programme de Développement Durable de l'Agriculture en Afrique PDDAA du NEPAD. Pour mémoire, les objectifs généraux du PRSA sont de :

- nourrir les populations dans un contexte de croissance rapide de la population et d'urbanisation ;
- accroître la productivité et la production ;
- réduire la pauvreté en milieu rural ;
- stabiliser les marchés intérieurs et
- garantir la sécurité des approvisionnements.

Les objectifs ainsi définis restent loin d'être atteints en Afrique Centrale, comme le montrent les données relatives aux objectifs du Sommet mondial de l'Alimentation.

Tableau 11 : Etat d'avancement des objectifs du Sommet mondial de l'Alimentation et de la déclaration du Millénaire en matière de réduction de la faim en Afrique Centrale

Indicateurs	Angola	Burundi	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée	RCA	RDC	Tchad	STP	Moyenne Afrique centrale	Moyenne Afrique subsaharienne	Moyenne pays en développement
-------------	--------	---------	----------	-------	-------	--------	-----	-----	-------	-----	--------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Population en millions d'hts

1990-92	10,9	5,8	12,6	2,5	0,9	ND	3,1	39,4	6,3	0,118			
95-97	12,6	6,3	14,4	2,9	1,1	«	3,5	46,5	7,4	0,130			
2003-05	15,6	7,6	17,4	3,5	1,3	«	4,1	56,9	9,8	0,150			

Disponibilités alimentaires en Kcal/pers/jour

90-92	1680	1860	2020	1980	2560	«	1830	2130	1690	2230	2050	2050	2470
95-97	1700	1690	2020	1950	2710	«	1800	1730	1800	2230	1820	2080	2550
2003-05	1880	1630	2230	2330	2760	«	1900	1500	2980	2600	1750	2170	2620

Nombre de personnes sous-alimentées en millions

1990-92	7,2	2,6	4,3	1,0	0,0	«	1,4	11,4	3,7	0,017			
95-97	7,3	3,6	5,1	1,2	ND	«	1,8	26,5	3,8	0,019			
2003-05	7,1	4,8	4,0	0,8	ND	«	1,8	43,0	3,8	0,007			

Proportion de la population sous-alimentée (%)

1990-92	66	44	34	40	5	«	47	29	59	15	34	34	
95-97	58	57	35	43	<5	«	50	57	51	15	51	34	
2003-05	46	63	23	22	<5	«	43	76	39	5	57	30	

Source : FAOSTAT. Mise à jour Août 2008

La stratégie de mise en œuvre du PRSA est basée sur la coordination puis l'harmonisation des politiques des Etats membres, la capitalisation des expériences, la création d'un support de mobilisation des ressources, le renforcement des capacités nationales et la promotion des normes de qualité. Le programme a été articulé autour de trois grandes composantes, à savoir l'appui aux PSSA nationaux, l'harmonisation des politiques agricoles nationales et la facilitation des échanges. Comme la plupart des programmes et projets communautaires, le PRSA a accusé un retard important en raison de l'insuffisance des ressources mobilisées pour la coopération régionale.

Le concours de plusieurs partenaires internationaux (ACBF, FAD, IFDC, FIDA, CORAF notamment) a certes permis de lancer quelques-uns des projets du PRSA, dont la réhabilitation des centres nationaux de recherche agricole des pays en post-conflit, l'initiative Maïs-Riz NERICA, l'élaboration d'une stratégie régionale sur le marché des engrais, ou encore l'étude de faisabilité pour la création d'une usine d'engrais. La plupart des composantes spécifiques du PRSA restent encore au stade conceptuel : développement des infrastructures agricoles, production et commercialisation de semences et plants à haut rendement, promotion des initiatives privées pour la transformation des produits agricoles, développement des échanges intra-communautaires notamment.

Ces constats, et le contexte particulier de la crise alimentaire ont justifié la tenue en juillet 2008 à Kinshasa (RDC) d'un Conseil des Ministres spécial de la CEEAC sur cette thématique. Le Conseil a pris acte du lien de causalité existant entre l'aggravation depuis plusieurs années des dysfonctionnements du secteur agricole des Etats membres et la situation alimentaire actuelle de la sous-région. Des mesures importantes ont été prises, portant notamment sur :

(i). au niveau régional

- l'actualisation du PRSA et l'accélération du processus d'adoption d'une politique agricole commune ;
- l'organisation d'un marché régional des intrants ;
- l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges de produits agricoles ;
- la levée des obstacles à la libre-circulation des opérateurs économiques et des chercheurs ;
- la création d'un système d'alerte précoce de la sécurité alimentaire ; et
- la création d'un Fonds spécial régional de développement agricole ; FSRDA ;

(ii). au niveau des Etats

- la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo (allocation de 10 % des budgets nationaux à l'agriculture) ;
- la revue en 2010 de la mise en œuvre des Déclarations de Maputo et d'Abuja ;
- le soutien aux organisations paysannes aux plans technique et financier ;
- la libération à très brève échéance d'une dotation spéciale d'au moins 200 000 dollars par Etat pour une première capitalisation du Fonds Régional FSRDA ;
- la soumission de projets de développement agricole à la FAO pour tirer profit des opportunités offertes par la Conférence de haut niveau de juin 2008 de la FAO.

La mobilisation rapide des dotations des Etats au FRSDA serait un indicateur pertinent de la nouvelle impulsion donnée au PRSA/CEEAC, et de l'atténuation du niveau actuel de dépendance du programme vis-à-vis de l'aide internationale, dépendance qui a jusque-là freiné la mise en œuvre des projets intégrateurs, dans un secteur où l'Afrique centrale devrait assurer un rôle leader, relativement aux objectifs et priorités du projet africain d'intégration économique.

La réussite du PRSA en général et l'augmentation de la production vivrière en particulier seront aussi liées à une résolution durable des questions foncières qui représentent une préoccupation majeure pour les gouvernements d'Afrique centrale. L'exigence d'une utilisation durable des ressources naturelles, les besoins de garantir les investissements privés, ou la nécessité de gérer les conséquences des déplacements forcés de populations découlant des conflits justifient le nouvel intérêt des Etats d'Afrique centrale pour l'élaboration et la mise en œuvre de réformes foncières appropriées.

Le Secrétariat conjoint Union Africaine (UA), Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et Banque Africaine de développement (BAD) a lancé en 2006 une initiative sur la problématique foncière en Afrique, avec pour objectif d'aider les Etats à repenser leurs politiques foncières en rapport avec leurs réalités nationales, et à en assurer la mise en œuvre effective et efficace. L'initiative est développée en partenariat avec les Communautés économiques régionales, et s'appuie sur une approche de consultations régionales multi-acteurs, impliquant des représentants des Etats, de la société civile, des organisations paysannes, des autorités traditionnelles, du secteur privé et des partenaires de développement.

Un atelier consultatif régional a été organisé sur cette thématique en août 2008 à Yaoundé (Cameroun). Le rapport y afférent a mis en évidence les problèmes fonciers de la région, dont les principaux sont :

- le monopole de l'Etat sur les terres, particulièrement en milieu rural ;
- le rôle et la place du droit foncier coutumier dans la gestion des terres ;
- les droits des populations autochtones et nomades des forêts ;
- les expropriations liées à l'exploitation minière ou la réalisation de grands travaux ;

- l'impact progressif des changements climatiques ;
- la dimension du genre dans l'accès au foncier ;
- les contraintes de mise en valeur des terres liées au problème des mines anti-personnelles dans les pays post-conflit ; et
- les modalités de sécurisation de l'investissement privé.

Des recommandations pertinentes ont été formulées à l'attention des Etats, portant notamment sur la nécessité d'initier de nouvelles politiques foncières qui prennent en compte tous les problèmes identifiés, et permettent une mise en œuvre cohérente des objectifs définis dans les PSSA nationaux et le PRSA.

4. Le projet de politique régionale de l'eau

L'Afrique centrale dispose d'importantes ressources en eau de surface et souterraines. Le réseau hydrographique est particulièrement dense dans le bassin du fleuve Congo et dans la zone tropicale humide. La disponibilité des ressources en eau par habitant y est très élevée avec 26,355 m³/an, alors que les moyennes pour l'Afrique et le monde ne sont respectivement que de 5.720 et 7,600 m³/hab./an. Des disparités entre pays existent néanmoins, notamment entre le Congo et le Gabon qui disposent de plus de 100 000 m³/hab./an, et d'autres comme le Tchad et la RCA qui sont soumis à des stress hydriques d'importance relative. Avec un taux de prélèvement de 0,14 % contre une moyenne continentale de 5,5 %, ces ressources abondantes restent peu valorisées et peu utilisées, en raison du faible niveau d'équipement hydraulique des pays d'Afrique Centrale et de la prédominance de l'agriculture pluviale.

A terme, les dynamiques de croissance économique et de croissance démographique devraient modifier ce ratio de prélèvement, et générer une augmentation rapide du volume des effluents industriels et de la consommation des engrais et pesticides, avec entre autres effets prévisibles, la dégradation de la qualité de la ressource et de l'environnement. Pour prévenir ces risques, l'Afrique centrale a adhéré à l'approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)¹ qui permet d'équilibrer besoins, ressources et fonctions de l'eau, en prenant en considération tous les facteurs et les acteurs concernés.

La CEEAC a ainsi défini une vision intitulée «Vision de la gestion des ressources en eau en Afrique centrale au XXI^e siècle» qui s'articule autour des concepts de (i) gestion globale et participative des ressources ; (ii) aménagement du territoire et développement des projets d'infrastructures ; (iii) lutte contre le gaspillage ; (iv) développement humain ; et (v) renforcement de la coopération régionale et internationale. Un état des lieux a été élaboré en mai 2006, et a abouti à la formulation d'un projet de politique régionale de l'eau, qui a été validé par un atelier d'experts organisé en décembre 2007 à Brazzaville (Congo).

1) Déclaration sur la GIRE de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC (Brazzaville, octobre 2006)

L'objectif général est de trouver des solutions adéquates et durables aux problèmes communs de gestion et de mise en valeur des ressources en eau. Un accent particulier est mis sur l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que sur la mise en valeur de la ressource à des fins économiques, tout en respectant les autres fonctions de l'eau, notamment ses fonctions environnementales.

Cinq axes stratégiques ont été définis pour la mise en œuvre de cette politique.

Le premier porte sur la **création d'un environnement favorable à une bonne gouvernance de l'eau**, avec l'élaboration de politiques nationales de l'eau, la mise en place d'un cadre juridique approprié en matière de gestion de l'eau, et d'un cadre de concertation des acteurs de l'eau, le développement d'instruments pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes liés à l'eau.

Le second axe stratégique sera **l'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** au niveau de l'espace communautaire, des pays et des masses d'eau. A cette fin, la CEEAC se propose de mettre en place un cadre régional de gestion des conflits liés à l'eau, et de favoriser au niveau de chaque Etat la transition d'une gestion traditionnelle des ressources vers une gestion intégrée, avec une mise en cohérence des politiques nationales et de la politique régionale.

Le troisième axe stratégique est **l'implication des parties prenantes et la prise en compte des questions de genre**, afin de garantir l'efficacité, l'équité et la durabilité de la gestion de l'eau. Le quatrième axe vise le **développement de programmes de mise en valeur des ressources en eau**, avec des projets structurants d'aménagement hydraulique et des mesures d'accompagnement dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement, de l'hydraulique agricole, de l'hydraulique pastorale, de l'énergie, de la pêche, de la navigation et du tourisme.

Le cinquième axe stratégique de la politique régionale de l'eau de la CEEAC portera sur le **renforcement des capacités des acteurs par la formation, l'éducation et la recherche**. Le document de politique régionale prévoit notamment (i) l'évaluation des besoins en formation ; (ii) l'évaluation des capacités des institutions de formation de la sous-région ; (iii) l'élaboration d'un programme de formation et d'éducation environnementale ; (iv) l'identification et la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des ressources en eau et (v) le développement d'un programme régional de recherche sur la gestion des ressources en eau.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de cette politique comprend une Unité de Coordination de la gestion des ressources en eau au niveau du Secrétariat Général de la CEEAC, un Comité ministériel chargé de définir les orientations et de contrôler la mise en œuvre de la politique régionale, un Comité technique de pilotage, et un Conseil régional de l'eau composé de représentants du secteur public et de la société civile. La mise en place de

l'Unité de Coordination au sein du secrétariat général devrait intervenir à brève échéance, après validation de l'étude institutionnelle élaborée à cette fin en partenariat avec la CEA.

La CEEAC a déjà introduit une requête de financement auprès de la Facilité Africaine de l'Eau logée à la Banque Africaine de Développement pour l'élaboration du plan d'action régional, la mise en place et le renforcement des capacités institutionnelles, le renforcement des acteurs de l'eau de la sous-région et le soutien aux Etats membres pour le développement de la GIRE.

5. Le développement des TIC en Afrique centrale

L'Afrique Centrale accuse un retard important en matière de TIC, comparativement aux autres régions du Continent. Elle est l'une des régions les moins équipées en télécommunications, avec un taux de pénétration relativement faible dû en partie au retard dans l'introduction de certains services électroniques (e-Commerce, e-Santé, e-Education, e-Administration, e-Gouvernance...). Les causes de ce retard sont multiples. On en citera notamment l'inadaptation des réseaux, l'insuffisance des infrastructures large bande, l'insuffisance des réseaux d'accès et de l'offre des services haut débit, le faible niveau de connectivité, une croissance lente des réseaux de télécommunications fixes, le coût élevé des équipements, ou encore les tarifs exorbitants.

Tableau 12 : Une vue du niveau de pénétration des TIC en Afrique

Sous-région	Population	Abonnés à la téléphonie mobile	Abonnés à Internet	Utilisateurs Internet
Afrique centrale	127 millions	15,76 %	0,10 %	1,10 %
Afrique de l'Ouest	285 millions	25,39 %	0,75 %	4,52 %
Afrique du Nord	157 millions	57,30 %	2,33 %	14,39 %
Afrique australe	256 millions	31,58 %	1,96 %	4,41 %
Afrique de l'Est	136 millions	7,46 %	0,07 %	2,96 %

Source : UIT : Base de données statistique des TIC 2007, édition septembre 2008

Le niveau de développement des infrastructures varie d'un pays à l'autre dans la sous-région Afrique centrale. La plupart des Etats accèdent encore aux réseaux internationaux via le satellite et les coûts des communications entre pays de l'Afrique centrale sont encore sensiblement élevés, même si l'on observe une nette réduction de ces coûts à partir de 2005, comme en témoigne l'encadré 2 ci-après qui décrit également l'évolution de l'intégration dans le secteur des télécommunications pour le Cameroun.

Encadré 2 : L'intégration du secteur des télécommunications du Cameroun dans la sous-région

Le coût des appels téléphoniques au Cameroun a connu une baisse régulière depuis 2000. Et cette baisse a été plus marquée pour les communications avec les pays membres de la CEEAC. L'année de base retenue pour le calcul des indices de l'intégration dans le secteur des télécommunications est 2001, qui est l'année à partir de laquelle les données sont disponibles.

Les indicateurs considérés pour le calcul de cet indice sont les suivants :

- **Indicateur 1** : le coût moyen d'un appel à destination d'un pays de la sous-région par rapport au coût moyen d'un appel à destination des pays européens suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Portugal, Suisse.
- **Indicateur 2** : le coût moyen d'un appel à destination d'un pays de la sous-région par rapport au coût moyen d'un appel à destination des autres pays du monde : Australie, Brésil, Canada, Chine, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Inde et Russie.
- **Indicateur 3** : le coût moyen d'un appel à destination d'un pays de la sous-région par rapport au coût moyen d'un appel à destination des pays européens et des autres pays du monde (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Portugal, Suisse, Australie, Brésil, Canada, Chine, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Inde et Russie).

L'interprétation va dans le sens inverse de celui du secteur commercial ; ainsi une valeur de l'indice inférieure à celle de l'année de base signifie que le pays a fait un effort supplémentaire vers une meilleure intégration régionale.

Le tableau ci-dessous montre que le coût moyen des communications téléphoniques entre pays de la CEEAC qui était presque égal au coût moyen des communications avec les pays européens en 2002, a régulièrement diminué depuis lors. Depuis 2005, les appels téléphoniques entre pays de la CEEAC coûtent relativement moins chers que ceux des appels téléphoniques vers les pays européens, et la différence de prix est beaucoup plus importante avec les autres pays du monde.

Indices d'intégration dans le secteur des télécommunications pour le Cameroun (indice 2001 = 100)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Indice 1	97,6	95,5	95,5	60	73,7	73,7
Indice 2	128,8	111,4	111,4	88,3	95,2	95,2
Indice 3	130,5	113,9	113,9	87,5	96,7	96,7

Les indices de l'intégration régionale calculés pour les télécommunications au Cameroun révèlent que le pays a accompli quelques progrès dans son processus d'intégration dans la sous-région Afrique centrale, notamment à travers la baisse régulière du coût des communications téléphoniques à destination des autres pays de la sous-région.

La couverture Internet haut débit se limite à quelques zones des capitales des Etats, malgré l'entrée dans le marché de l'Internet des opérateurs de téléphonie mobile. Seuls deux pays - l'Angola et la RDC - disposent d'un point d'échange Internet (IXP) national, ce qui a un impact significatif sur le temps de latence, la vitesse de connexion et le coût du service. L'Angola, le Cameroun et le Gabon sont reliés au câble sous-marin **SAT-3**. La connectivité de la région devrait toutefois s'accroître à moyen terme, avec la mise en service du projet *West Africa Festoon System (WAFS)*, devant relier plusieurs pays du Golfe de Guinée par un câble sous-marin à fibre optique SAT-3. Sept pays d'Afrique centrale (Cameroun, Angola, Congo, RDC, Guinée Equatoriale, Gabon, Sao Tomé et Príncipe) seront connectés au projet WAFS, lequel projet permettra de rallier l'Afrique Australe par l'Angola.

Dans l'ensemble, les infrastructures restent peu développées et très souvent vétustes, ce qui constitue un obstacle majeur au développement des TIC dans la sous-région. L'état des équipements et réseaux gérés par les opérateurs historiques ne permet pas de répondre aux demandes des opérateurs de mobile, lesquels se voient contraints de réaliser chacun son propre backbone, avec comme corollaire des surcoûts de production des services et des prix des communications aux usagers. En dépit de l'impact positif incontestable du mobile de deuxième génération, (GSM), l'inexistence d'une stratégie de partage des infrastructures, le déficit énergétique et l'absence d'un backbone large bande constituent des handicaps à toute politique de développement et de diffusion de l'Internet, des applications sectorielles et d'une manière générale, de la pénétration des TIC dans les zones les plus défavorisées, notamment les zones rurales.

Les stratégies sous-régionales de développement des TIC

La CEMAC a élaboré en 2005 la stratégie **e-CEMAC2010** qui a pour objectif de doter la zone CEMAC d'une interconnexion des réseaux de télécommunications, de renforcer les capacités de la Commission de la CEMAC, et de développer des stratégies sectorielles d'application (e-Commerce, e-Santé, e-Education, etc.), afin d'intégrer l'ensemble de la zone CEMAC à la société de l'information. Cette stratégie est articulée autour des six modules ci-après :

- l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire ;
- l'interconnexion des réseaux de Télécommunications ;
- le développement des domaines sectoriels d'application (e-Commerce, e-Santé, e-Education, ...etc.) ;
- la promotion des TIC dans les PME/PMI ;
- le développement et la recherche dans les TIC (Technopoles, observatoires) ;
- le renforcement des capacités de la CEMAC en TIC.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, les ministres en charge des télécommunications et des TIC ont adopté en novembre 2008 à Brazzaville un cadre légal et réglementaire sous-régional couvrant plusieurs domaines, dont l'harmonisation des normes nationales, l'interconnexion des réseaux ou encore la création d'un comité des régulateurs. Ce dispositif a été complété en décembre 2008 par diverses mesures réglementant les politiques de régulation des communications électroniques au sein des Etats membres, les régimes juridiques des activités de communication électronique, l'établissement et le contrôle des tarifs des services de communication électronique. Mandat a également été donné à la Commission de la CEMAC en vue :

- d'élaborer des directives sur l'interconnexion internationale extra sous-régionale, la cybercriminalité et la cyber sécurité ; et
- de finaliser le cadre juridique de fonctionnement du Comité Technique de Régulation.

Relativement aux infrastructures, la CEMAC a entamé, avec l'assistance financière de la BAD et de la Banque Mondiale, un projet d'interconnexion des réseaux de télécommunications de ses pays membres. Ce Projet connu sous le nom de Central African Backbone (CAB), entre dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration issue de la 8^{ème} session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats de la CEMAC du 25 avril 2005 de N'Djamena, et a pour objectif principal l'établissement d'un réseau haut débit en Afrique centrale. Il s'agira notamment de réaliser dans une première phase, l'interconnexion du Cameroun, du Tchad et de la RCA par le câble à fibre optique posé le long du pipeline Tchad-Cameroun. Cette interconnexion devra permettre au Tchad et à la RCA d'avoir accès au SAT3 à Douala. Dans sa seconde phase, le projet CAB devrait couvrir l'interconnexion du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et de la RDC.

Au niveau de la CEEAC, la stratégie élaborée en 2006 avec l'assistance financière et technique de la CEA, et adoptée par les experts des Etats membres de la Communauté en janvier 2007 à Douala, est en cours de réactualisation avec le concours financier de l'ACBF, avant son adoption finale par les organes délibérants de la CEEAC. L'objectif global est de contribuer à l'accélération de l'intégration régionale. Cette stratégie s'articule autour de sept axes complémentaires :

1. mise en place d'un backbone IP large bande nationale dans chaque Etat à l'horizon 2010 ;
2. réalisation de l'interconnexion intégrale large bande (backbone sous-régional) entre tous les Etats de la CEEAC à l'horizon 2012 ;
3. élaboration et mise en œuvre de la stratégie sous-régionale d'applications électroniques ;
4. harmonisation des tarifs de communications au sein de la sous-région à l'horizon 2012 ;
5. renforcement permanent des capacités ;
6. mise en place d'un système d'information sous-régional des TIC ;
7. Création d'un véritable tissu industriel dans la sous-région.

L'impératif d'une mise en œuvre rapide des objectifs définis impliquera une rationalisation des deux initiatives régionales, notamment par l'adoption d'un programme conjoint TIC/CEMAC/CEEAC.

IV - LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

De toutes les composantes du programme de relance de la CEEAC lancé en 1998, la coopération en matière de paix et de sécurité est celle qui évolue le plus favorablement, avec un engagement soutenu des Etats, et l'appui de l'Union Africaine et de l'Union Européenne. Le processus de mise en place et d'opérationnalisation des instruments du Conseil de paix et de Sécurité progresse à un rythme qui devrait permettre leur certification par la Commission de l'Union Africaine, à l'échéance de juin 2010.

Le Mécanisme d'Alerte Rapide – MARAC – a atteint entre 2007 et 2008 sa dimension optimale en termes de ressources humaines, et est entré dans la phase de production d'analyses mensuelles et spécifiques. Plusieurs autres activités substantives ont été menées en 2008, dont la définition des choix stratégiques, géographiques et thématiques de l'observation, le recrutement de correspondants décentralisés nationaux issus des structures gouvernementales et de la société civile, l'organisation en mai 2008 à Luanda (Angola) d'une revue géopolitique de la région, en partenariat avec le Comité des Nations Unies sur la Paix et la Sécurité en Afrique Centrale, ou encore le montage d'un programme 'Frontières' CEEAC, qui sera la déclinaison régionale de l'initiative du même nom lancée par l'Union Africaine. L'objectif de ce programme est d'intégrer dans le champ d'analyse du MARAC toutes les questions liées aux frontières, de la gestion des mouvements des personnes aux questions de délimitation physique.

La Force Multinationale d'Afrique Centrale – FOMAC – a également fini sa phase de mise en place, avec une dotation en ressources humaines couvrant toutes les fonctions définies dans l'organigramme de l'Etat Major Régional (EMR), et la signature par tous les Etats membres des actes juridiques portant désignation des unités dédiées à la Brigade Régionale en Attente (BRA). Plusieurs cycles de formation en exercices planifiés ont été organisés en mars et juin 2008 au bénéfice de l'encadrement de l'EMR, en partenariat avec la Coopération Française, la Facilité de Paix UE/UA et l'Ecole d'Etat Major du Cameroun. Les commandants des unités constitutives de la BRA ont pris part en octobre 2008 à un cycle de formation de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako (Mali), et un programme d'entraînement des unités a été lancé en Angola, en RDC et au Tchad.

Au plan opérationnel, le transfert d'autorité de la FOMUC/CEMAC à la FOMAC/CEEAC est devenu effectif depuis juillet 2008, et a été suivi par la création de la Mission du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC en RCA. Cette mutation s'est accompagnée de la nomination d'un représentant spécial et du renforcement des capacités opérationnelles de la mission, dont les effectifs sont passés de 350 à 500 et devraient atteindre 700 à très court terme. La MICOPAX bénéficie d'un appui financier de l'UE par le biais de la Facilité de Paix de l'Union Africaine.

Troisième composante du COPAX/CEEAC, le Département des Affaires Politiques et Diplomatiques est aussi entré en phase opérationnelle, avec notamment l'organisation de deux missions internationales d'observation électorale en Guinée Equatoriale (mai 2008) et en Angola (septembre 2008), et le lancement d'un partenariat avec l'UNICEF pour la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. D'autres initiatives sont en cours en vue de la création d'un comité des ambassadeurs qui jouerait un rôle d'interface permanent entre le Secrétariat général de la CEEAC et les hautes autorités politiques des Etats membres. Ces quelques avancées et actions en cours traduisent bien l'engagement des Etats dans le processus d'édification d'un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale. L'impact dudit engagement pourrait toutefois être optimisé par une stratégie de communication en direction des médias internationaux couvrant la région Afrique, pour un meilleur positionnement de la CEEAC dans le champ de la diplomatie régionale. De même, l'efficience des instruments du COPAX/CEEAC restera tributaire de la capacité de la Communauté à développer des initiatives de médiation, pour aider à la résorption des tensions résiduelles dans les Etats en situation de post-conflit.

Encadré 3 : Déclaration de la mission internationale d'observation électorale de la CEEAC en Guinée Equatoriale

Le corps électoral de la République de Guinée Equatoriale a été appelé, le dimanche 04 mai 2008, à voter pour le renouvellement de la Chambre des Représentants du Peuple d'une part, et des Conseillers municipaux d'autre part.

A l'occasion de cette double consultation électorale et en application des dispositions de la Déclaration de Brazzaville sur l'appui électoral de la Communauté aux Etats membres qui en font la demande, une Mission d'observation électorale de la CEEAC a été déployée dans les provinces suivantes :

- BOKO DEL NORTE, - BOKO SUR, - MALABO, - LITTORAL et - BATA

A l'issue du scrutin, les observations ci-après ont été faites :

1 - En ce qui concerne la période pré-électorale, la campagne à laquelle ont pris part l'ensemble des partis politiques enregistrés conformément à la Loi, s'est déroulée dans le calme et la paix.

La Mission Internationale d'Observation Electorale de la CEEAC relève, cependant, que le personnel électoral n'a pas retiré tous les signes et objets de propagande des partis politiques aux abords des bureaux de vote et que la campagne électorale s'est poursuivie pendant la trêve décrétée vingt-quatre heures avant le scrutin, pour permettre aux électeurs de réfléchir quant à leur choix ultime.

Elle note également une faible institutionnalisation de certains partis politiques permettant de mieux asseoir la compétition électorale.

2 - En ce qui concerne le déroulement des opérations de vote, la Mission se félicite de la qualité du matériel électoral, mais attire l'attention sur la nécessité de standardiser les urnes et de les adapter aux scellés. Elle salue le dévouement et la détermination des agents électoraux, leur contribution significative au bon déroulement du scrutin. Elle relève, par ailleurs, le contraste entre la mobilisation préventive des Forces de sécurité d'une part, et d'autre part, le calme, la discipline et la dignité ayant caractérisé le Peuple équato-guinéen, qui est venu massivement exercer son droit de vote. Elle attire l'attention du Gouvernement sur l'impérieuse nécessité

de consentir dans l'avenir plus d'efforts dans la formation et la sensibilisation électorale, pour une meilleure appropriation des procédures de vote tant par le personnel électoral que par les électeurs et les animateurs des partis politiques dans le cadre du processus d'affermissement de la démocratie.

3 - En ce qui concerne le système électoral, tout en saluant la facilité avec laquelle les électeurs ont pu voter grâce au système proportionnel à listes bloquées, la Mission déplore que les partis politiques n'aient pu intégrer systématiquement les principes de la politique du GENRE de la CEEAC dans la désignation de leurs candidats en position éligible.

4 - En ce qui concerne la période post-électorale,

- la mission observe que les résultats sont attendus dans la sérénité par l'ensemble des partis politiques ayant pris part au vote ;
- elle note que les irrégularités observées dans certains bureaux de vote ne sont pas de nature à entacher le caractère honnête du scrutin et la volonté affichée de transparence ;
- elle exhorte les institutions compétentes à assurer une rigoureuse compilation des résultats et à bien gérer le contentieux électoral dans le respect des lois et règlements de la République ;
- elle rappelle que l'observation internationale consiste à évaluer les processus électoraux conformément aux principes qui gouvernent les élections honnêtes et démocratiques, et au système juridique du pays où ils se déroulent, étant entendu qu'en dernière instance, ce sont les citoyens qui déterminent démocratiquement la crédibilité et la légitimité d'un processus électoral.

Par conséquent, tout en restant vigilante quant à la suite du processus électoral, la CEEAC exhorte toutes les parties à respecter le verdict des urnes et à s'en remettre à la Loi pour toute contestation éventuelle. Un rapport final contenant la collecte systématique des données et une analyse détaillée des observations sera rendu public ultérieurement.

Fait à Malabo, le 05 mai 2008.

*Abbé Apollinaire MALUMALU,
Chef de Mission*

V. LE FINANCEMENT DE L'INTÉGRATION

La problématique du financement des programmes a enregistré une évolution positive en 2008, en dépit de la persistance des multiples dysfonctionnements évoqués dans les rapports d'évaluation 2006 et 2007.

Pour la CEMAC, l'exercice 2008 a été marqué par la première budgétisation du FODEC pour un montant de 4,09 milliards de francs CFA, exécuté en recettes à concurrence de 45,5 %, et en dépenses pour seulement 14,9 %. La faible performance de ce premier budget est pour l'essentiel imputable à celle des rendements de la TCI. Le projet de budget 2009 du Fonds a été porté à 12,01 milliards de francs CFA, avec des recettes attendues pour 1/3 de la TCI et pour 2/3 de la part à prélever sur les bénéficiaires 2007 et 2008 de la BEAC. Les premières dépenses programmées au titre du guichet I ont porté sur la contrepartie CEMAC au volet « investissement » des opérations dites « spéciales » (PDCT, Programme de Facilitation BAD, Coopération COSCAP, Programme de Développement Énergétique CEMAC, Programme semencier sous-régional), et sur la prise en charge de deux projets intégrateurs : (i) la promotion de la pêche continentale pour 1,652 milliards (ii) et la participation des institutionnels au capital d'Air CEMAC pour 3,6 milliards de francs CFA. Les reliquats de recettes 2008 et 2009 devraient alimenter un compte de réserve dénommé « Fonds Spécial d'Intégration (FSI) » ouvert dans les livres de la BDEAC qui est investie du statut d'Agent Financier du FODEC. Les ressources du FSI correspondent aux avoirs du guichet I, et sont destinées au financement des projets intégrateurs, notamment ceux qui découleront du Programme Économique Régional (PER). Les modes d'intervention du Fonds sont :

- les subventions ;
- les prêts ; et
- les bonifications d'intérêt.

Un comité de gestion a été institué à cette fin par le règlement 02/08-UEAC-046-CM-17 du 20 juin 2008. Le Comité a pour missions, entre autres, d'approuver la liste des projets intégrateurs, de proposer au Conseil des Ministres les décisions de financement sur ressources du Guichet I, et de déterminer les allocations dues aux structures nationales de promotion des PME/PMI au titre des versements compensatoires du Guichet II. En dépit de la non-programmation pour 2008 et 2009 des opérations du Guichet II, il est important de noter que les décisions et règlements pris en 2008 marquent une nouvelle ère dans le processus d'intégration de la CEMAC, en dotant cette institution d'un véritable instrument d'intervention et d'action pour la mise en œuvre de ses politiques sectorielles.

Le succès de cette initiative sera toutefois tributaire des performances de la TCI. Vu sous cet angle, plusieurs défis restent à relever, pour assurer durablement un bon niveau de rendement, et sécuriser les recettes du prélèvement communautaire. De multiples dysfonctionnements entravent toujours le mécanisme, et pourraient **entraîner sa remise en cause partielle ou totale à brève échéance, à moins de mesures correctives urgentes et appropriées**. Les principaux problèmes à résoudre sont :

- l'existence d'une clé égalitaire de contribution aux budgets de la CEMAC ;
- le non-respect par les Etats membres de la liste unique des exonérations à la TCI adoptée en 2001 ;
- les franchises exceptionnelles accordées par certains Etats aux entreprises bénéficiaires de régimes fiscaux d'exception signés après l'entrée en vigueur de la TCI ;
- la rétention des recettes par les trésors nationaux, corollaires de la non-application du schéma de recouvrement direct Douanes-Banque Centrale ;
- les importants écarts entre les statistiques des administrations nationales et celles de la Commission de la CEMAC, et,
- depuis juin 2008, les dispositions de l'article 4 alinéa 1 du Règlement 02/08-UEAC-046-CM-17 qui sont inapplicables en régime de disponibilité limitée des recettes de la TCI.

Les problèmes ainsi identifiés ont commencé à générer entre autres effets, d'importants arriérés de contribution pour au moins la moitié des Etats de l'espace sous-régional. Ici comme ailleurs dans les institutions africaines de coopération régionale, l'accumulation de ces arriérés pourrait amplifier les risques de rétention de recettes dans les Etats où le rendement de la TCI est encore substantiel. Sur tous ces dysfonctionnements, la CEA/BSR-AC a réalisé une étude diagnostic en novembre 2008, et a préconisé des actions appropriées pour un rendement optimal et une bonne opérationnalité de la TCI et de la CCI.

Pour la CEEAC, une évolution positive - de moindre portée - est également à souligner, avec en 2008 une première dotation budgétaire du Fonds de compensation, pour un montant forfaitaire de 0,5 milliards de francs CFA. Des allocations plus substantielles au titre des exercices à venir devraient conférer à la Communauté une capacité de dynamisation de sa Zone de Libre-Echange, avec l'exercice du droit compensatoire. Au 31 décembre 2008, le niveau d'application de la CCI reste encore très faible (3 Etats sur 10), et l'appui des partenaires extérieurs (UE, BAD, CEA, ACBF) continue d'être la principale source de financement des programmes communautaires, ceux du NEPAD/AC en particulier. Sur le court terme, la CEEAC devrait engager un plaidoyer plus soutenu pour l'application de la CCI par tous ses Etats membres, et, à l'exemple de la CEMAC, procéder à l'adoption du statut du FCD et à la budgétisation de ses dotations en capital.

B - SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS DU PROCESSUS D'INTÉGRATION

Les progrès les plus sensibles enregistrés en 2008 ont concerné quelques-uns des principaux instruments opératoires de l'intégration régionale. Le FODEC/CEMAC a ainsi connu ses premières budgétisations en juin et décembre 2008 avec des dotations respectives de 4 et 12 milliards de francs CFA au titre des exercices 2008 et 2009. En dépit des faibles taux d'exécution du budget 2008 (45,5 % des recettes et seulement 14,9 % des dépenses), cette avancée s'est déjà traduite par l'allocation de ressources au projet COSCAP, au centre phytosanitaire d'Afrique Centrale CPAC et au programme de lutte contre la trypanosomiase. Plusieurs autres actions sont programmées pour 2009, et portent notamment sur les contreparties des programmes énergétiques CEMAC, l'appui au PDCT-AC, le projet de facilitation BAD, la capitalisation d'Air CEMAC et la promotion de la pêche continentale. Les normes de gestion et d'intervention du Guichet I ont été adoptées, et la BDEAC a été investie de la mission d'administrer un Fonds Spécial d'Intégration qui reçoit exclusivement les ressources dudit guichet destinées au financement des projets intégrateurs CEMAC.

Dans le même ordre d'idées, la CEEAC a budgétisé pour la première fois une dotation forfaitaire de 0,5 milliards de francs CFA au titre du Fonds de compensation de la Communauté. Le début d'opérationnalisation de cet instrument et la budgétisation du Guichet II du FODEC/CEMAC sont de nature à donner une nouvelle impulsion au marché régional et au secteur privé local, les versements compensatoires étant en principe dédiés au financement des PME/PMI de la sous-région. La décision prise en juillet 2008 par le Conseil des Ministres de la CEEAC de créer un Fonds Spécial Régional de Développement Agricole FSRDA et la « libération à brève échéance » d'une première dotation en capital de 200 000 dollars par Etat membre devrait permettre à l'espace régional de se doter d'un premier fonds structurel, dans un secteur d'activités hautement stratégique au regard de la réalisation des OMD en Afrique Centrale.

En matière de convergence macro-économique, les Etats CEMAC ont dans l'ensemble observé les critères de premier rang, excepté celui relatif à l'inflation. Ces performances ont été réalisées par tous les Etats - y compris ceux en situation de post-conflit - dans un contexte de crise plurielle : forte variation des prix du pétrole et des prévisions de recettes d'exportation, flambée des prix des produits alimentaires et défiscalisation de plusieurs produits de première nécessité, réduction en fin d'exercice de la demande mondiale de matières premières, ralentissement de la production et des investissements dans l'industrie minière. Par ailleurs, le mécanisme de surveillance multilatérale a gagné en efficacité, avec la résorption des retards de production des rapports y afférents (données 2008 et prévisions 2009 disponibles en décembre 2008). Cette mise à niveau opérationnelle va donner aux organes délibérants communautaires et aux administrations nationales des instruments d'analyse et de prise de décision actualisés, indispensables à une gestion efficiente des économies de la sous-région.

L'opérationnalisation des instruments du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC se poursuit à un rythme satisfaisant. Le MARAC a procédé aux choix stratégiques, géographiques et thématiques de l'observation, et est entré dans une phase active de production d'analyses mensuelles à l'attention des décideurs, avec l'appui de correspondants décentralisés dans chaque Etat membre. La FOMAC a engagé plusieurs cycles de formation et d'entraînement tant pour ses personnels de commandement que pour les unités positionnées dans les Etats au titre de la Brigade Régionale en Attente. La mise en place de la MICOPAX en RCA -Mission Multidimensionnelle du Conseil de Paix et de Sécurité (militaire, gendarmerie, police) - s'est accompagnée d'un doublement des effectifs de l'ancienne FOMUC, de la désignation d'un représentant spécial et du déploiement d'une facilitation régionale pour l'organisation d'un dialogue politique inclusif en RCA. Deux missions d'observation électorale ont été déployées en 2008, respectivement en Angola et en Guinée Equatoriale, et ont donné lieu à des rapports critiques et constructifs, loin des satisfecit de complaisance parfois délivrés dans la gestion des processus électoraux en Afrique.

Les études techniques, préparatoires à la mise en œuvre des programmes d'infrastructures de transport et d'énergie se poursuivent, avec toutefois un rythme moins soutenu. La première table ronde des bailleurs de fonds du PDCT-AC, initialement programmée en 2008, devrait pouvoir être organisée en 2009 après finalisation de l'évaluation économique et financière des 55 projets dits de première priorité. Par ailleurs, l'évolution normale du processus de mise en œuvre des 14 projets du Plan d'Action à court terme PACT/NEPAD/AC reste entravée par les retards enregistrés pour la signature de protocoles d'accord ou de requêtes conjointes entre Etats, la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs pour le financement des études de faisabilité et l'insuffisante efficacité de la coordination régionale NEPAD/Afrique centrale.

Le marché régional Afrique centrale demeure le moins performant en Afrique, avec pour 2006 des échanges intra-communautaires oscillant entre 0,5 et 1 % du commerce total des Etats membres, contre 5 % pour le COMESA, 10 % pour la SADC et la CEDEAO, 15 % pour l'UEMOA. Le rapport d'évaluation réalisé par le Projet FacilityTrade.com ACP/Union Européenne a abouti au constat d'une quasi-ignorance des instruments de la ZLE/CEEAC par les opérateurs économiques de la sous-région (Tarif préférentiel, règles d'origine, procédures d'agrément et documents d'accompagnement). Du côté de la CEMAC, les conditions réelles d'application du TPG restent inconnues, de même que les entreprises et les produits bénéficiant de la préférence régionale. La réintroduction toute récente dans le dispositif réglementaire CEMAC d'un comité sur l'origine et d'une procédure d'agrément pourrait aider les deux communautés et les opérateurs économiques de la sous-région à mieux s'approprier les outils de la coopération commerciale, et aider le marché d'Afrique centrale à se hisser au moins au même niveau de performance que celui des autres marchés régionaux africains.

Les conditions actuelles d'application des principaux paramètres des prélèvements communautaires - TCI et CCI - sont loin d'être satisfaisantes, en dépit de l'amélioration relative des finances des deux institutions. Pour le cas particulier de la TCI, les dysfonctionnements constatés dans les rapports sur l'état de l'intégration 2006-2007 et 2008 de la CEA/BSR-AC commencent à produire les effets redoutés : accumulation d'arriérés par plusieurs Etats, amplification des écarts de rendement, persistance du phénomène de rétention des avoirs, recul du niveau de sécurisation des recettes. Comme dans l'expérience du PCS/CEAO en 1992, l'absence de mesures correctives pertinentes et rapides pourrait aboutir à un quasi-blocage du système à court ou moyen terme (1 à 2 ans). Pour la CCI/CEEAC, l'engagement de tous les Etats reste à confirmer, pour conférer à la Communauté Economique Régionale d'Afrique Centrale une capacité minimale d'autonomie et d'initiatives qui lui permette de jouer son rôle dans la stratégie de mise en œuvre des objectifs du Traité d'Abuja et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

Au plan institutionnel, la coopération entre la CEMAC et la CEEAC n'est pas à un niveau optimal. Si l'on excepte l'expérience en cours du PDCT, la gestion des négociations APE et le transfert récent d'autorité de la FOMUC à la FOMAC, les autres activités et initiatives continuent pour la plupart d'être menées de manière parallèle. Les quelques efforts de rapprochement déployés par la CEA/BSR-AC s'avèrent insuffisants pour générer la mise en cohérence et toutes les synergies indispensables à l'accélération du processus d'intégration en Afrique centrale.

En plus des actions préconisées dans les rapports 2006, 2007 et 2008 de la CEA/BSR-AC, et qui pour la plupart restent actuelles, de nouvelles mesures doivent être prises aux plans juridique, institutionnel et opérationnel pour mettre le processus d'intégration d'Afrique centrale à un niveau de performance à la dimension des défis de développement de la sous-région.

C - RECOMMANDATIONS

1 - Une plus forte implication des organes délibérants des deux communautés dans le processus de rationalisation/harmonisation

La réussite du schéma africain d'intégration économique repose sur la capacité des communautés économiques régionales et sous-régionales à s'engager résolument dans une dynamique de convergences des instruments, programmes et projets d'intégration à l'intérieur d'un même espace régional, puis entre les différentes régions du continent. En Afrique de l'Ouest, des directives prises en 2000 par les organes délibérants ont permis à l'UEMOA et à la CEDEAO de s'inscrire durablement dans une dynamique d'actions communes ou conjointes dans la plupart des domaines d'intégration (règles d'origine, TEC, critères de convergence macro-économique, politiques sectorielles). Pour les régions Afrique australe et de l'Est, le sommet tripartite SADC-COMESA-EAC organisé en octobre 2008 à Kampala (Ouganda) a donné un mandat impératif et fixé des échéances précises aux secrétariats des trois institutions pour élaborer des politiques communes dans les domaines du marché commun, des transports et de l'énergie. En Afrique centrale, le processus de rationalisation tarde à se mettre en place, en dehors de l'expérience en cours du PDCT. Les efforts initiés par la CEA/BSR-AC restent du domaine de la facilitation, et ne peuvent pas se substituer à l'action d'un leadership au plus haut niveau. Le comité de pilotage de la rationalisation officiellement créé en octobre 2007 par le 13^e Sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC n'est pas encore mis en place. Il est urgent que les Conseils des Ministres et les Conférences des Chefs d'Etat des deux Communautés donnent une impulsion et une orientation claire à ce Comité, afin que l'Afrique centrale puisse rester l'un des acteurs de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration du continent en général, et du programme minimum d'intégration (PMI) en cours d'élaboration au niveau de la Commission de l'Union Africaine en particulier.

2. La mise en place d'une stratégie de communication

Les efforts déployés dans le cadre des deux Communautés et les quelques acquis évoqués plus haut restent insuffisamment connus tant par les acteurs régionaux que par les observateurs africains et internationaux. L'histoire récente a montré le rôle stratégique de la communication dans les processus de construction et de consolidation de la légitimité internationale d'institutions comme la CEDEAO et la SADC. La CEEAC doit investir l'espace médiatique, pour mettre en valeur ses acquis et devenir un acteur incontournable de la politique régionale. Par ailleurs, le droit communautaire reste pour l'instant «le domaine réservé» de quelques experts dans les Etats membres. La consolidation de l'idéal d'intégration nécessite une implication des populations. Il y a un besoin urgent de sensibiliser les principaux acteurs que sont les administrations nationales, les opérateurs économiques, les organisations de la société civile, les universitaires et les médias nationaux sur les enjeux de l'intégration, et pour l'émergence d'une citoyenneté communautaire.

A cette fin, la CEMAC et la CEEAC gagneraient à élaborer des stratégies ou plans de communication qui mettraient l'accent sur une meilleure connaissance des cadres institutionnels existants, des acquis, des programmes en cours, des principaux instruments et mécanismes opératoires de la coopération régionale.

3. Replacer l'agriculture dans les priorités régionales

La crise alimentaire de 2008 et les troubles sociaux qui l'ont accompagnée ont révélé, contre toute apparence, la forte dépendance des pays de la région vis-à-vis des importations de produits essentiels comme les céréales, les produits laitiers et les huiles végétales. L'urbanisation de plus en plus poussée des populations devrait se traduire par un accroissement de cette demande régionale, et des risques de fragilisation des équilibres économiques et budgétaires. L'Afrique centrale dispose d'un écosystème très favorable et des ressources en eau qui devraient permettre à moyen terme une autosuffisance et une sécurité alimentaire. La mise en œuvre du PRSA/CEEAC adopté depuis 2003 et des PSSA nationaux devrait revenir au premier rang des priorités régionales, avec les programmes Transport et Energie.

4. Une actualisation/renégociation du TEC/CEMAC

Le tarif extérieur commun de la CEMAC est une émanation de la réforme fiscal-douanière instituée par l'Acte 7/93 UDEAC -556-CD-SE1 du 21 juin 1993. Autrement dit, les taux actuels de la fiscalité d'entrée de la plupart des Etats d'Afrique centrale datent de quinze ans. Si une telle stabilité fiscale est de nature à offrir aux opérateurs économiques une bonne prévisibilité, elle a aussi ôté aux Etats la flexibilité nécessaire aux adaptations qu'exige l'évolution des contextes économiques nationaux. L'absence d'évaluation/révisions périodiques au niveau sous-régional a entraîné au fil des années la multiplication des distorsions de taux et de classements tarifaires, tantôt pour des contraintes budgétaires, des considérations d'ordre social ou des besoins de protection d'industries locales. Plus récemment, les défiscalisations opérées par certains Etats membres en réaction à la flambée des prix des produits alimentaires survenue au cours du 1^{er} semestre 2008 ont remis à jour l'urgence d'une actualisation, dans le cadre sous-régional, du TEC dans son ensemble à la fois pour en faire un outil de politique fiscale plus adapté aux besoins du moment, et pour rétablir le caractère commun de la politique commerciale avec les pays tiers. Le TEC est par excellence l'instrument de démarcation d'un espace économique intégré ou en cours d'édification. Celui de la CEMAC a besoin d'être renégocié sur une base régionale, pour renforcer la cohésion du projet de marché commun. Cet exercice d'actualisation du TEC doit aller de pair avec la mise en place du TEC/CEEAC dans le double contexte de l'élargissement du marché d'Afrique centrale et des négociations d'un APE avec l'Union Européenne. Le principe de la mise en place d'un comité conjoint CEMAC/CEEAC sur la nomenclature et le tarif avait été décidé en novembre 2007 dans le

cadre du partenariat CEA/BSR-AC/CEMAC/CEEAC. Il est urgent d'activer cette structure, afin que l'étape d'union douanière à dix puisse être franchie avant la fin de la période de grâce de l'APE.

5. Une remise à niveau rapide des paramètres d'application de la TCI et de la CCI

Les modifications intervenues depuis 2002 dans le dispositif réglementaire de la TCI et les pratiques observées au niveau des administrations nationales ont de plus en plus éloigné les prélèvements communautaires des concepts, normes et indicateurs de performance qui avaient sous-tendu leur adoption. Plusieurs paramètres essentiels doivent être revisités ou tout simplement rétablis pour redonner à la TCI et à la CCI - là où elles sont appliquées - leur caractère de ressources propres, permanentes, automatiques, distinctes des comptes et avoirs des trésors nationaux, en croissance régulière et équitables. Ces mesures correctives doivent porter sur la clé de participation aux budgets de la CEMAC et de ses institutions spécialisées, la liste des produits à exonérer de la TCI et de la CCI, l'étendue des franchises exceptionnelles accordées par les Etats en application des codes miniers ou pétroliers, le schéma de recouvrement des droits liquidés ainsi que sur les modalités d'une coexistence entre la TCI/CCI et la Zone de Libre-Echange qui naîtra de l'accord de partenariat économique en cours de négociation avec l'Union Européenne. Sur toutes ces fonctions, la CEA/BSR-AC a élaboré en novembre 2008 un rapport d'analyse détaillée qui propose des solutions à mêmes de sécuriser durablement les mécanismes de financement autonome de l'intégration en Afrique centrale.

6 - La création de cellules statistiques plus performantes au sein des organes exécutifs

Le démarrage en 2008 des guichets I et II du FODEC/CEMAC et du Fonds de Compensation de la CEEAC devra s'accompagner d'une plus grande maîtrise de l'outil statistique, en particulier pour le suivi des échanges intra-communautaires, l'estimation des moins-values liées aux régimes préférentiels, le calcul des versements compensatoires, les importations des Etats et les prévisions de recettes TCI-CCI. Des cellules ou sections statistiques doivent être créées et/ou renforcées au niveau des deux communautés pour produire en temps réels toutes les données nécessaires aux paramètres de calcul et de gestion des prélèvements et fonds communautaires. Pour être efficaces, ces unités administratives devraient (i) comprendre au moins un statisticien spécialiste du commerce extérieur, un expert douanier et un informaticien, et (ii) être à même de collecter et de traiter par le biais de réunions semestrielles, les statistiques douanières des Etats membres.

D. ANNEXE STATISTIQUE

Tableau A 1 : Valeur des échanges commerciaux du Cameroun avec le reste du monde (en milliards de francs CFA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Exportations							
Pays de la CEEAC	87,5	95,8	81,7	115,7	93,3	76	100,4
Hors CEEAC	996	1003,5	980,6	988,4	966,1	1242,9	1519,7
Total	1083,5	1099,3	1062,3	1104,1	1059,4	1318,9	1620,1
% exportations CEEAC sur Total	80 75 681	87 14 637	76 90 859	10 47 912	88 06 872	57 62 378	61 97 148
Importations							
Pays de la CEEAC	22,8	35	19,2	13,9	28,4	47	106,2
Hors CEEAC	342,6	365,8	331,7	356,3	369,9	610,9	625,6
Total	365,4	400,8	350,9	370,2	398,3	657,9	731,8
% importations CEEAC sur Total	6 239 737	8 732 535	5 471 644	3 754 727	7 130 304	7 143 943	1 451 216

Tableau A 2 : Coût moyen par minute d'un appel à l'international sur le réseau de téléphonie fixe au Cameroun par destination (en francs CFA)

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Autres pays de la CEEAC							
Angola	1000	800	500	500	300	300	300
Burundi	1000	800	500	500	300	300	300
RCA	1000	800	500	500	300	300	300
Congo	1000	800	500	500	300	300	300
RDC	1000	800	500	500	300	300	300
Gabon	1000	800	500	500	300	300	300
Guinée Equatoriale	1000	800	500	500	300	300	300
Sao Tomé et Principe	1000	800	500	500	300	300	300
Tchad	1000	800	500	500	300	300	300
Pays européens							
Allemagne	1000	800	500	500	500	400	400
Belgique	1000	800	500	500	500	400	400
Espagne	1000	800	500	500	500	400	400
France	600	650	500	500	300	300	300
Grande-Bretagne	1000	800	500	500	500	400	400
Hollande	1000	800	500	500	500	400	400
Italie	1000	800	500	500	500	400	400
Portugal	1000	800	500	500	500	400	400
Suisse	1000	800	500	500	500	400	400
Autres pays							
Australie	2000	900	750	750	500	500	500
Brésil	2000	900	750	750	500	500	500
Canada	1000	800	500	500	300	300	300
Chine	2000	900	750	750	500	500	500
Emirats Arabes Unis	2000	900	750	750	500	500	500
Etats-Unis d'Amérique	1000	800	500	500	300	300	300
Inde	2000	900	750	750	500	500	500
Russie	2000	900	750	750	500	500	500

